



# **Plan climat-air-énergie territorial**

## **Plaine Limagne**

### **Bilan à mi-parcours**

**2024**

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 063-200071199-20241104-CCPL\_2024\_143-DE

# Table des matières

Introduction .....	4
1- Le PCAET de la communauté de communes Plaine Limagne .....	5
1- Synthèse du diagnostic du PCAET .....	5
2- Synthèse de la stratégie énergétique d'ici 2050 .....	9
2- Bilan à mi-parcours du PCAET de la CCPL.....	12
1- Bilan des fiches actions.....	12
2- Synthèse de l'avancement du programme d'actions .....	45
3- Evolution des dynamiques air-climat et énergie sur le territoire.....	47
4- Bilan sur la gouvernance du PCAET .....	54
5- Conclusion .....	57
Annexes.....	58

# Introduction

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est une démarche territoriale de planification obligatoire pour tous les EPCI de plus de 20 000 habitants portant sur des enjeux relatifs au climat, à l'énergie et à la qualité de l'air. Il concerne l'ensemble des activités du territoire et mobilise tous les acteurs sociaux, économiques et environnementaux. Il a pour objectifs :

- de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire,
- de réduire la consommation énergétique du territoire,
- d'augmenter la production d'énergies renouvelables,
- d'adapter le territoire aux effets du changement climatique afin d'en réduire la vulnérabilité.

Composé d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'actions, le PCAET doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans.

Adopté en 2020, le PCAET de la communauté de communes Plaine Limagne (CCPL) est le premier document de planification du genre pour la collectivité et l'ensemble de ses communes. Cela en fait un excellent exercice qui contribue à l'élaboration d'un projet de territoire autour des enjeux énergie/air/climat. Le PCAET repose sur une mobilisation territoriale forte. La gouvernance en place doit garantir l'association d'acteurs décideurs permettant une mobilisation qui va au-delà de l'institution CCPL.

## Pourquoi un bilan à mi-parcours ?

Le bilan à mi-parcours du PCAET donne suite à un travail de suivi annuel. Il consiste à mesurer les évolutions des variables et des indicateurs des actions du PCAET au fil du temps et à évaluer la démarche et ses résultats au regard des objectifs fixés. Il répond notamment aux questions suivantes :

- Où en est le territoire dans l'atteinte des objectifs du PCAET ?
- Les moyens mis en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs sont-ils suffisants et satisfaisants ?
- Quels sont les leviers d'actions qui fonctionnent ? Quelles difficultés ont été rencontrées dans l'atteinte des objectifs ?
- Quel est le degré de mobilisation des acteurs autour du PCAET ?

Ce travail permet en fin de compte de dresser un bilan et d'évaluer l'avancement du PCAET, de souligner les points positifs et négatifs dans sa mise en œuvre et de réorienter si besoin les actions ou moyens qui lui sont affectés.

Le bilan à mi-parcours doit être mis à disposition du public.

# 1- Le PCAET de la communauté de communes Plaine Limagne

Lors de l'élaboration du PCAET de la communauté de communes Plaine Limagne, un diagnostic air-énergie ainsi qu'un diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique ont été réalisés. Ceux-ci dressent l'état des lieux complet de la situation énergétique et environnementale du territoire. Ils comprennent notamment :

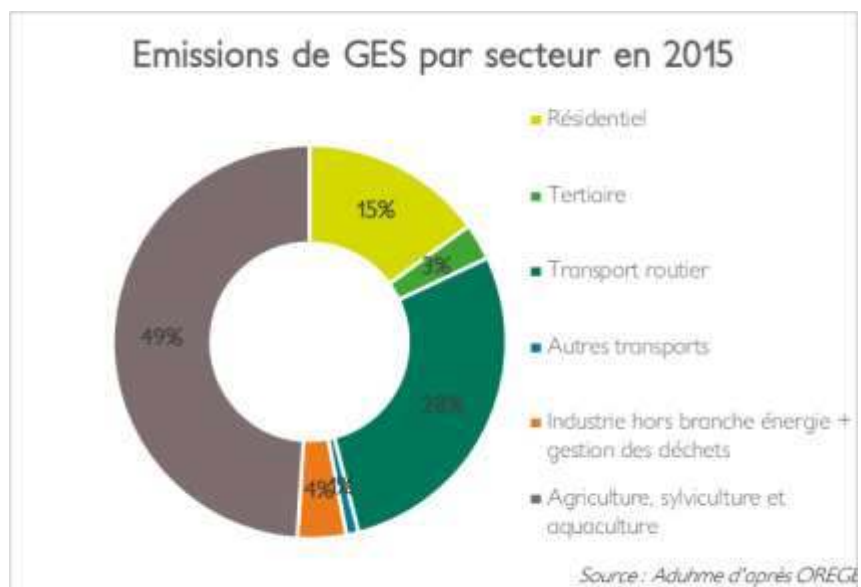
- une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre ainsi que des polluants atmosphériques et de leurs possibilités de réduction,
- une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et de son potentiel de réduction,
- une présentation des réseaux de transport et de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur et de leurs options de développement,
- une analyse de la production des énergies renouvelables sur le territoire et de leur potentiel de développement,
- une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

## 1- Synthèse du diagnostic du PCAET

### ⦿ Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la CCPL ont été estimées à **148 000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (ktéqCO<sub>2</sub>)** en 2015.

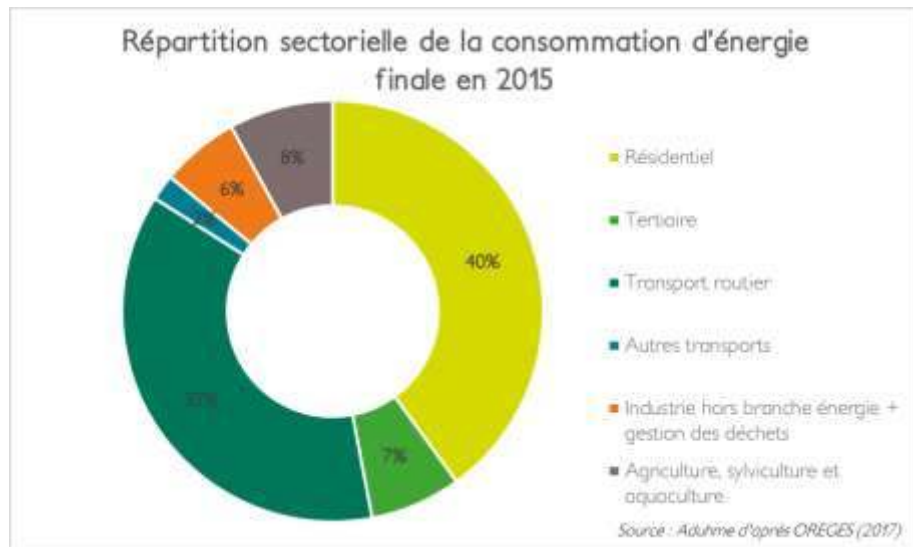
Les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES) sont : **le secteur agricole, le transport routier et le résidentiel.**



## ➤ Consommation énergétique

Le territoire de la CCPL a consommé un volume estimé à **450 GWh d'énergie finale** en 2015, soit l'équivalent de 812 748 allers-retours Aigueperse - Paris en voiture.

Le **résidentiel** et le **transport routier** représentent ensemble **77 % de l'énergie finale consommée**.



Au total, les **bâtiments** (résidentiel et tertiaire) absorbent **47 % de la consommation d'énergie finale du territoire**. Cela fait peser sur ce secteur un levier majeur de réduction des consommations énergétiques du territoire.

Les **combustibles fossiles** (charbon, produits pétroliers, gaz naturel) représentent **64 %** de l'énergie finale consommée.

## ➤ Emissions de polluants atmosphériques

On observe une **bonne qualité de l'air** sur la CCPL au regard de la réglementation. L'enjeu est alors de la **préserver**.

Le principal point de vigilance concerne le risque de dépassement de la valeur de référence sanitaire pour l'émission des particules PM<sub>2,5</sub>. Le secteur résidentiel y est le principal émetteur (à cause de systèmes de chauffage au bois très peu performants), suivi du secteur agricole (travail du sol et engins agricoles).

Une vigilance est également nécessaire le long des axes routiers très fréquentés où les concentrations en NO<sub>x</sub> et en particules fines sont plus importantes.

Il existe enfin des interrogations sur les polluants d'intérêt comme les pesticides ou les hydrocarbures aromatiques polycycliques (liés à la combustion erratique du bois et à l'écobuage).

Enfin, il n'y a pas d'établissement industriel recensé au Registre des Emissions Polluantes sur le territoire de la CCPL. L'enjeu de pollution industrielle est donc celui d'une pollution diffuse.

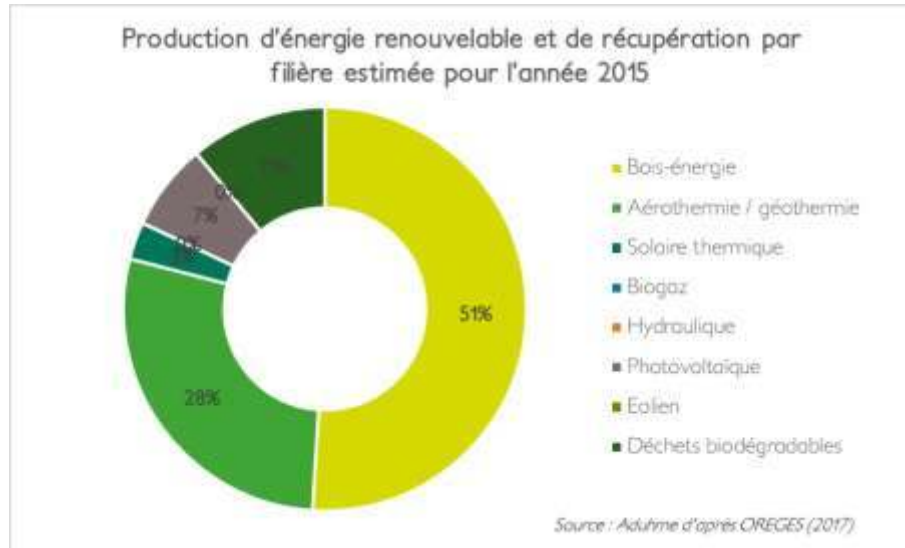
**Les priorités d'action portent sur les PM<sub>2,5</sub> (soit la réduction des impacts polluants du résidentiel, de l'agriculture et des transports) et les NO<sub>x</sub> (émissions principalement issues des transports).**

## ➤ Production d'énergies renouvelables

La production locale d'énergies renouvelables et de récupération est estimée à **31 GWh par an** pour l'année de référence 2015 ; ce volume représente moins de 7 % de la consommation finale d'énergie.

**82 % de la production sont assurés par les filières thermiques (chaleur) et 18 % par les filières électriques.**

La valorisation énergétique du bois est la source de 51 % de la production d'énergies renouvelables du territoire. La seconde filière de production est l'aérothermie (pompes à chaleur) avec 28 % de la production locale d'énergie.



## ➤ Vulnérabilités du territoire aux effets du changement climatique

Le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne est caractérisé par un climat continental, avec des hivers très froids et des étés très chauds. Les températures moyennes annuelles sont homogènes en raison de la relative uniformité des paysages ; **les températures moyennes annuelles sont ainsi comprises entre 6,6°C et 16,8°C**. Les températures estivales sont comprises entre 14,0°C et 26,5°C tandis que les températures hivernales varient entre 0,8°C et 8,0°C en moyenne.

Concernant l'évolution du climat, on observe :

- Températures : une augmentation des températures moyennes annuelles estimée à plus de 1,5°C (plus de 2°C pour Clermont-Ferrand) ces 60 dernières années.
- Précipitations et fortes pluies : sur ces 60 dernières années, aucune tendance n'a été dégagée quant à la pluviométrie de la CCPL du fait de la grande variabilité interannuelle du paramètre.
- Journées de gel : le nombre de journées de gel a diminué de près de 12 jours ces 60 dernières années.
- Journées chaudes : le nombre de journées chaude a augmenté de 20 jours en 60 ans.

Concernant l'évolution des températures à un horizon proche (2050) et lointain (2100), différentes hypothèses ont été émises par Météo France par rapport aux *scenarii* climatiques délivrés par le GIEC (groupement d'experts intergouvernemental autour des évolutions du climat).

Selon les scénarios médians et pessimistes, **la tendance, à l'échelle de l'Auvergne-Rhône-Alpes est à la hausse des températures : jusqu'à + 2,0 °C à l'horizon 2030 ; jusqu'à + 4,5 °C à l'horizon**

**2100.** Seul le scénario le plus optimiste prévoit une stabilisation des températures annuelles moyennes dans la région.

L'évolution projetée du climat sur le territoire de la CCPL est susceptible d'impacter ses milieux et ses activités de plusieurs manières.

- Milieux naturels et biodiversité

Les évolutions climatiques auront des impacts sur les habitats naturels présents sur le territoire, en raison de la hausse des températures et de la multiplication des nuisances (pollution de l'air et du sol). La modification du régime des crues, la hausse des températures de l'eau et l'eutrophisation des milieux risquent de menacer les habitats aquatiques en particulier sur l'Allier et sur la Morge. En outre, la hausse des températures pourrait aussi induire l'arrivée de nouvelles espèces sur le territoire, modifiant les équilibres écologiques voire multiplier les nuisibles. Le risque de feu de forêt sur l'Est du territoire notamment est prévu d'augmenter au cours des prochaines décennies.

- Milieu urbain

Le milieu urbain est particulièrement vulnérable à la hausse des températures en raison de l'effet d'îlot de chaleur urbain qui renforce les fortes chaleurs en ville (les températures en milieu urbain peuvent atteindre jusqu'à 5 ou 6 °C de plus qu'en milieu naturel). Même si la densité de population dans les bourgs centres reste mesurée, les populations urbaines, qui regroupent souvent des populations vulnérables (notamment des personnes âgées), sont plus exposées à des épisodes de fortes chaleurs.

Le milieu urbain, en raison de l'artificialisation des sols, est aussi vulnérable aux épisodes de crues qui devraient s'accroître sur l'Est et l'Ouest du territoire en proximité des rivières

- Agriculture

Le milieu agricole est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique sous l'action combinée de la hausse des températures, de la raréfaction de la ressource en eau et des épisodes météorologiques violents.

L'évolution à court terme pourrait avoir des impacts favorables, la hausse des températures pouvant par exemple favoriser le rendement. Cependant, à long terme, la culture céréalière, principale culture du territoire, aura une forte sensibilité au manque d'eau et à la hausse des températures.

- Santé

En plus de la multiplication des événements climatiques extrêmes et des vagues de chaleur, les conditions météorologiques anticycloniques favorisent l'accumulation de particules fines qui, avec les dioxydes d'azote et l'ozone, contribuent à l'aggravation de pathologies cardio-vasculaires et respiratoires ainsi que des effets des allergènes. La pollution atmosphérique, en augmentant la quantité de pollens émis par plante ainsi que leur toxicité, aggrave aussi la sensibilité des personnes allergiques.

## 2- Synthèse de la stratégie énergétique d'ici 2050

Suite au diagnostic, des objectifs ont été fixés en matière de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de production d'énergie renouvelable et d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2030 et 2050. **La volonté des élus a été d'inscrire le territoire dans la trajectoire décrite par la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte et accompagner le changement de pratiques qu'elle exige**, notamment dans l'aménagement du territoire.



### Réduction des consommations d'énergie

Réduction de la consommation d'énergie de

**- 14 % d'ici 2030**

par rapport à 2015.

Réduction de la consommation d'énergie de

**-38 % d'ici 2050**

par rapport à 2015.

Dans le scénario cible à horizon 2030, le secteur résidentiel porte 61 % de l'effort de réduction des émissions, les transports 25 % et les autres secteurs moins de 14 %.



### Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Réduction des émissions de GES de

**- 20,3 % d'ici 2030**

par rapport à 2015.

Réduction des émissions de GES de

**- 56 % d'ici 2050**

par rapport à 2015.

Dans le scénario cible à horizon 2030, le secteur agricole porte 37 % de l'effort de réduction des émissions, les transports 37 %, le secteur résidentiel 22 % et les autres secteurs moins de 5 %.



### Production d'énergie renouvelable

Le territoire de Plaine Limagne est un petit producteur d'énergie renouvelable. La valorisation énergétique du bois représente plus de la moitié de cette production.

Développement de la production d'énergie **× 2,5 d'ici 2030** par rapport à 2015.

Cet objectif à horizon 2030 permettrait de porter le ratio production/consommation en 2030 à près de 19 % contre 7 % en 2015.

Le travail de projection réalisé dans le cadre du PCAET a permis de cibler les filières à enjeux à horizon 2030 :

- volonté de continuer à exploiter le potentiel bois énergie en parallèle d'une plus grande efficacité de combustion, du développement d'usages collectifs et du souci de réduire les impacts polluants de la combustion,
- développement du solaire (photovoltaïque, thermique) principalement sur toiture,
- ouverture à la méthanisation pour la production de biogaz,
- ouverture à un projet éolien dans le cas d'un « projet positif » pour l'ensemble des parties.

Celles-ci prennent en considération les potentiels estimés du territoire et le niveau d'acceptabilité.



## Adaptation au changement climatique

Le changement climatique aura, et a déjà, des impacts multiples sur tous les aspects de la vie et des activités du territoire de la CCPL : population, agriculture, tourisme, santé... Tout en mettant en œuvre de multiples mesures d'atténuation pour limiter l'ampleur de ces changements, il est nécessaire de se préparer dès maintenant à leurs effets inévitables, ceci afin de préserver les populations et les activités du territoire. Pour s'engager dès maintenant vers une résilience plus importante du territoire, de ses activités et de sa population, la CCPL a défini trois priorités stratégiques qui préfigurent son programme d'actions à la fois en termes d'outils réglementaires et de planification, d'appuis techniques ou financiers.

- **Prendre en compte l'adaptation dans les documents et projets d'urbanisme**

L'aménagement et la construction sur le territoire sont régis par des documents de planification qui préfigurent sur le long terme l'avenir du territoire et la manière dont son cadre de vie se dessine. Les documents d'urbanisme, en particulier le PLUi-H, devront prévoir des dispositions permettant de :

- réduire l'impact des inondations, notamment en limitant l'artificialisation des sols, le maintien des zones humides (zones tampons), le développement des haies ;
- réduire l'impact de l'effet d'îlot de chaleur urbain, en favorisant la place de la nature en ville et centre-bourg, en encourageant l'utilisation de matériaux innovants à faible albedo (c'est-à-dire son pouvoir réfléchissant), en limitant les structures absorbant la chaleur, ou encore en facilitant la mise en place de nouvelles formes urbaines et bâties permettant de rafraîchir la ville.

- **Maîtriser l'impact des changements climatiques sur les activités agricoles**

L'activité agricole et en particulier céréalière représente un élément majeur de l'identité et de l'activité économique du territoire. Toutefois, l'augmentation des températures et la raréfaction de la ressource en eau vont impacter certaines cultures et pratiques actuelles et générer des conflits d'usage. La collectivité souhaite accompagner les acteurs du territoire au cœur de ces sujets (entreprises, centres de recherche, chambre d'agriculture) dans le développement de pratiques et de technologies nouvelles.

- **Prendre en compte et préserver les espaces naturels et la biodiversité dans les projets communaux et intercommunaux**

Les espaces naturels jouent un rôle indéniable pour le cadre de vie du territoire : ils constituent un élément central des paysages, jouent un rôle de régulateur des températures et des précipitations, constituent des refuges de biodiversité et participent à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire. Ils sont cependant menacés par le changement climatique qui devrait perturber l'équilibre des habitats naturels et induire une pression sur la ressource en eau. Ils sont toutefois nécessaires pour assurer la résilience du territoire face aux événements climatiques extrêmes. Il s'agit donc de mettre en œuvre dès maintenant des moyens pour les préserver en intégrant leur prise en compte dans tout nouveau projet de la communauté de communes.

## 2- Bilan à mi-parcours du PCAET de la CCPL

Le programme d'actions est la colonne vertébrale du PCAET. Il rayonne sur l'ensemble du territoire en décrivant les actions qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie. La mise en œuvre du PCAET s'inscrit dans une logique d'amélioration continue.

Le programme d'actions du PCAET de la communauté de communes est construit autour de cinq axes :

- **Axe 1 : Assurer l'exemplarité de la collectivité**
- **Axe 2 : S'engager dans l'amélioration du bâti et la planification urbaine durable**
- **Axe 3 : Envisager de nouvelles formes de mobilités**
- **Axe 4 : Développer une économie de proximité (énergies renouvelables, circuits de proximité)**
- **Axe 5 : S'adapter aux enjeux climatiques**

Quelles que soient les actions, la collectivité souhaite intégrer la philosophie qui porte à privilégier en premier lieu la sobriété (de consommation d'énergie, d'utilisation de l'espace, etc.) avant la recherche d'efficacité et le développement d'énergie renouvelable. Cela doit pour autant se faire sans freiner le développement des énergies renouvelables.

### 1- Bilan des fiches actions

# Axe 1

**Assurer l'exemplarité des  
collectivités**

## ACTION 1.1.

### Adopter une charte d'engagement communautaire et communale

Le PCAET devant constituer un fil conducteur dans l'ensemble des champs d'intervention de l'intercommunalité et des communes, l'objectif de l'action est de rédiger une charte d'engagement communautaire et communal avec une valeur politique forte afin d'asseoir la volonté du territoire à s'engager dans la transition énergétique. Après rédaction de la charte, celle-ci doit être soumise au vote des conseils municipaux et communautaire.

Une trame de charte a été rédigée. Toutefois, l'action n'a pas été poursuivie car les élus ont souhaité mettre en œuvre prioritairement des actions opérationnelles.

**Etat de l'action : suspendue**

## ACTION 1.2.

### Se doter d'une ingénierie territoriale neutre sur la performance énergétique du patrimoine public communautaire et communal

Le budget énergie des collectivités représente une part non négligeable de leurs charges de fonctionnement. Or, les collectivités ne disposent pas toujours d'une expertise suffisante pour agir sur ce poste.

Pour répondre à cette problématique, la CCPL adhère à l'Aduhme (Agence locale des énergies et du climat). Ceci lui permet, ainsi qu'à ses communes membres, de bénéficier du dispositif « conseil en énergie partagé » (CEP) consistant à l'apport d'une expertise technique avérée en énergie et consommations.

L'Aduhme a élaboré le profil énergétique du patrimoine bâti et non bâti de chaque commune et de la communauté de communes. L'agence leur propose par la suite un programme d'actions dans le but de réduire leurs consommations et dépenses d'énergie et de limiter leur empreinte carbone.

Par ailleurs, l'Aduhme intervient en soutien technique des collectivités à leur demande lorsqu'elles ont des projets de rénovation énergétique, de gestion des équipements, ...

Quelques chiffres :

- En 2022, l'Aduhme a porté 121 actions d'accompagnement sur le territoire.
- En 2023, l'Aduhme a porté 93 actions d'accompagnement sur le territoire.

**Etat de l'action : en cours**

## ACTION 1.3.

### Faire de Plaine Limagne un EPCI exemplaire en termes d'éco-responsabilité

En tant que pilote et chef d'orchestre de la transition énergétique et écologique sur le territoire, la CCPL se doit d'être exemplaire dans son propre fonctionnement.

La CCPL prévoit de mettre en place un plan d'action et de prévention afin de respecter au mieux l'environnement, notamment en matière de :

- consommation d'énergie,
- consommation de papier,
- déchets,
- mobilité,
- qualité de l'air intérieur,
- prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans la commande publique.

Une démarche interne à la communauté de communes a été menée. Un questionnaire a été diffusé en 2021 auprès des services et des rencontres ont été réalisées afin de connaître les pratiques et besoins de chacun. Par la suite un plan d'action a été rédigé en 2022. Toutefois, celui n'a pas encore fait l'objet de validations. Les élus de la commission transition écologique et mobilité ont souligné la répliquabilité de la démarche au sein des mairies.

Malgré tout, des actions ont été engagées et réalisées au sien de la collectivité :

- mise en place de poubelles de tri sélectif sur chaque site,
- formation des agents au tri de déchets par le SBA,
- mise en place d'un lombricomposteur à la crèche,
- remplacement de l'éclairage par des LED,
- achat de véhicules de service électriques,
- participation au challenge mobilité de la Région,
- initiation au vélo électrique,
- mise en place du télétravail.



**Etat de l'action : en cours**



## ACTION 1.4.

### Poursuivre les démarches d'éco-exemplarité du SBA et de ses adhérents

Le SBA développe des actions éco-exemplaires (compostage, lombricompostage, panneaux solaires thermiques, achat de véhicules électriques, travail sur les achats durables, protection de la biodiversité, ...) et accompagne les collectivités adhérentes dans la mise en place d'actions éco-exemplaires (réduction, tri...).

Le SBA souhaite également s'inscrire dans la démarche de labellisation des collectivités contribuant au développement de l'économie circulaire.

Le SBA accompagne la CCPL dans la mise en place d'actions. Une formation des agents au tri des déchets a notamment été mise en place en 2023.

Par ailleurs, le SBA a créé un groupe de travail « éco-exemplarité » constitué de ses différents EPCI membres. L'objectif du groupe de travail est d'échanger sur les pratiques de chacun. La première action phare du groupe est la construction d'un référentiel « éco-exemplarité » à destination des toutes les collectivités.

**Etat de l'action : en cours**

## ACTION 1.5.

### Assurer la rénovation thermique des logements communaux

La communauté de communes Plaine Limagne ne dénombre pas moins d'une centaine de logements communaux. Anciens logements de fonction la plupart du temps, ces logements servent aussi à répondre à des besoins urgents de logement.

L'action vise dans un premier temps à établir un état des lieux de ces logements afin que dans un second temps puissent être mis en œuvre des plans de rénovation énergétique pour les logements le nécessitant.

Un marché public sous forme de groupement de commande a été lancé en 2022 afin de réaliser des diagnostics énergétiques sur les logements communaux et intercommunaux. Coordonné par la communauté de communes Plaine Limagne, douze communes y ont adhéré : Aigueperse, Aubiat, Bas-et-Lezat, Beaumont-lès-Randan, Effiat, Luzillat, Maringues, Mons, Saint-Agoulin, Saint-Denis-Combarnazat, Saint-Priest-Bramefant et Vensat.

Au total, 53 logements ont été diagnostiqués. Ces audits ont été financés à hauteur de 50 % par les collectivités et à hauteur de 50 % par le Département du Puy-de-Dôme.

Chaque audit :

- dresse l'état actuel du logement (classe énergétique, consommation d'énergie, répartitions des déperditions thermiques, ...),
- propose deux scénarios de rénovation : un scénario avec un objectif d'au moins 30 % d'économie d'énergie et un scénario avec un objectif d'au moins 60 % d'économie d'énergie,
- indique le coût estimatif des travaux.

Les 53 logements auditionnés sont classés D, E, F ou G selon la répartition suivante :

Classe énergétique	Nombre de logements concernés	Contraintes réglementaires
D	13	/
E	21	Mise en <b>location interdite</b> à compter de <b>2034</b>
F	10	<b>Gel du loyer</b> à compter du 24 août <b>2023</b> Mise en <b>location interdite</b> à compter de <b>2028</b>
G	4	<b>Gel du loyer</b> à compter du 24 août <b>2023</b> Mise en <b>location interdite</b> à compter de <b>2025</b>
<b>G avec une consommation d'énergie supérieure à 450 kWh d'énergie finale par m<sup>2</sup> de surface habitable et par an.</b>	5	<b>Gel du loyer</b> à compter du 24 août <b>2023</b> Mise en <b>location interdite</b> à compter de <b>2023</b>

Pour 19 des logements auditionnés, des contraintes réglementaires leur sont déjà imposées.

Dans les trois prochaines années, l'objectif est que les communes réalisent sur ces logements des travaux de rénovation. Cependant, les communes font face à un manque d'accompagnement technique et financier pour mettre en œuvre ces travaux de rénovation. Une réflexion doit être portée à l'échelle de la communauté de communes Plaine Limagne en partenariat avec le Département du Puy-de-Dôme afin de trouver des solutions pour répondre à ce défi.

**Etat de l'action : en cours**

## ACTION 1.6.

### Former pour faciliter la surveillance et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les équipements publics

La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Les établissements concernés sont ceux accueillant des enfants :

- les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes garderies...),
- les accueils de loisirs,
- les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degré (écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées...).

Une formation a été réalisée en 2019 par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec l'Aduhme et le Département du Puy-de-Dôme.

Dans le cadre du PCAET, aucune action n'a été déployée à l'échelle de la communauté de communes. Il s'agira pour les trois prochaines années de mise en œuvre du PCAET d'engager un travail sur qualité de l'air intérieur. Des pistes sont en cours de réflexion. En 2024, avec l'ouverture du nouvel espace enfance jeunesse Saint-Exupéry à Aigueperse, une campagne de mesures des polluants réglementés va être réalisée. A cette occasion, une formation à l'autodiagnostic de la qualité de l'air pourra être dispensée à un agent de la CCPL référent.

**Etat de l'action : à venir**

## ACTION 1.7.

### Intégrer l'opération collective « Solaire Dôme » à destination des collectivités locales du Puy-de-Dôme

Afin de répondre au défi de production d'énergies renouvelables et notamment d'énergie issue de panneaux photovoltaïques en toitures, les collectivités ont un rôle d'initiateur et d'exemplarité. Elles disposent de nombreux bâtiments (mairies, écoles, salles des fêtes, locaux techniques...) qui peuvent être supports pour la production d'EnR.

L'opération Solaire Dôme propose aux collectivités de mettre en œuvre des centrales photovoltaïques de 9 kWc en toiture de bâtiments publics. L'ingénierie technique de l'opération est assurée par l'Aduhme en appui de la communauté de communes.

Les communes d'Aubiat, Thuret, Mons et Saint-Priest-Bramefant se sont lancées dans l'opération Solaire Dôme aux côtés de la communauté de communes pour un total de huit installations programmées. Un groupement de commandes a été effectué en 2023 et les premières installations seront réalisées en 2024.

Dans ce cadre, chaque collectivité dispose d'un soutien financier du Département à hauteur de 5 000 € chacune.

**Etat de l'action : en cours**

## ACTION 1.8.

### Se munir d'une stratégie d'une gestion et de renouvellement du parc de véhicules

Dans le cadre du renouvellement de leur parc de véhicules, les communes et la communauté de communes s'engagent à acquérir 1/3 de véhicules à faibles émissions. Cela impliquera également l'aménagement de prises de recharge dans les espaces de parking des véhicules.

Ainsi, la communauté de communes Plaine Limagne s'est dotée en 2023 de trois véhicules de service électriques. Au total, sur cinq véhicules de service, dorénavant trois sont donc à faibles émissions.

En parallèle, la communauté de communes Plaine Limagne a installé deux infrastructures de recharge pour véhicules électriques bifaces sur son parking permettant la recharge de quatre véhicules en simultané.

**Etat de l'action : en cours**

## ACTION 1.9.

### Sensibiliser les acteurs du territoire à la transition énergétique et écologique et à l'adaptation au changement climatique

La transition énergétique et écologique des territoires est primordiale pour la pérennité des activités et la qualité de vie de chacun. Cette transition est l'affaire de tous les acteurs d'un territoire : collectivités, entreprises, agriculteurs, associations, habitants / consommateurs...

La CCPL mène une animation de sensibilisation auprès de tous les acteurs du territoire afin d'inciter chacun à agir dans son quotidien : animations ponctuelles sur le terrain, organisation de manifestations, évènements auprès de publics spécifiques.

Calendrier des manifestations proposées par la communauté de communes :

- 2021 : Le « Jour de la nuit » avec 200 participants ;
- 2022 : présence du Mobil'Dôme sur les trois centres bourgs et animation proposée par le CEN au Puy Saint-Jean à Artonne ;
- 2023 : journée vélo à Saint-Priest-Bramefant, opération de ramassage des déchets avec l'école d'Artonne et le CEN, stand covoiturage au forum d'Aigueperse.

#### Etat de l'action : en cours



## **ACTiON 1.10.**

### **Accélérer l'extinction de l'éclairage public de nuit et appui à la mise en application de la loi sur l'éclairage des bâtiments**

Le secteur de l'éclairage public constitue un axe de travail sur lequel les communes ont beaucoup travaillé tant en termes d'amélioration de la performance énergétique des points lumineux que de mise en application de solutions de sobriété.

Les 25 communes de Plaine Limagne pratiquent l'extinction de l'éclairage public la nuit. La communauté de communes Plaine Limagne était le premier établissement public de coopération intercommunale du Puy-de-Dôme où l'ensemble des communes membres appliquaient toutes l'extinction nocturne.

Pour autant, des marges de manœuvre existent encore : ajustement des puissances souscrites, élimination des points d'éclairage injustifiés, élargissement des plages d'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit, passage en mode « extinction de l'éclairage public en milieu de nuit », plan d'amélioration de la performance énergétique de l'ensemble des points lumineux... Sur ces sujets, les communes sont accompagnées par Territoire d'énergie 63.

**Etat de l'action : en cours**

# Axe 2

**S'engager dans l'amélioration  
du bâti et la planification urbaine  
durable**

## ACTION 2.1.

### Mettre en place une plateforme territoriale de la rénovation énergétique du logement privé (SPEEH)

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a instauré le principe de plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) de l'habitat privé à l'échelle des territoires communautaires. Ces plateformes ont pour mission d'accueillir, informer, conseiller et accompagner les ménages tout au long de leur projet de rénovation énergétique de leur logement.

Elles interviennent en tiers de confiance pour rassurer les ménages, leur dispenser des informations et conseils neutres et objectifs. Les professionnels qu'elles parviennent à mobiliser (entreprises du bâtiment, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, banques) dans des logiques de partenariat présentent toutes les garanties requises.

Dans le Puy-de-Dôme, le Département déploie une plateforme avec l'appui des établissements publics de coopération intercommunale et de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour son animation : Rénov'Actions 63.



Sur le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne, un conseiller Rénov'Actions 63 effectue des permanences sur rendez-vous les mercredis après-midi à Aigueperse et les mardis après-midi à Luzillat.

Le Département du Puy-de-Dôme effectue des campagnes de communication sur ce dispositif que relaie la CCPL. Par ailleurs, le service est mis en avant à l'occasion des tournées du dispositif Mobilidôme sur le territoire.

Le service fonctionne très bien puisqu'en 2023, 114 ménages ont été accompagnés pour des travaux ponctuels et 70 dans le cadre d'une rénovation globale. Au 10 avril 2024, ce sont 70 ménages qui ont déjà bénéficié d'un accompagnement pour des travaux ponctuels et 32 dans le cadre d'une rénovation globale. Ces chiffres présagent un nombre d'accompagnement qui tendra à augmenter de façon importante dans les années qui suivent.

Toutefois, le service ne permet pas un suivi post-conseil / post-accompagnement du projet des ménages. Il est donc difficile de quantifier le nombre de projets de rénovation aboutis.

**Etat de l'action : terminée**

## ACTION 2.2.

### Etudier l'implantation de réseaux de chaleur

Plusieurs bourgs de communes de la CCPL disposent d'un niveau de densité thermique justifiant le principe de réfléchir à l'implantation de réseaux de chaleur. En effet, dès lors que l'on concentre sur un périmètre limité, des besoins de chauffage importants (équipements publics, logements collectifs, maison de retraite...), la légitimité économique d'une production mutualisée de chaleur peut être avérée.

La production mutualisée de chaleur permet des gains intéressants en termes de coûts du kWh final, d'entretien et d'exploitation des systèmes, de réduction des pollutions issues de la combustion, le choix d'une ressource énergétique renouvelable.

Le travail d'étude d'implantation de réseaux de chaleur est mené par l'Aduhme. Dans un premier temps, l'Aduhme pré-identifie les bourgs qui, sur la base de la connaissance des profils énergétiques des bâtiments communaux, peuvent présenter un potentiel intéressant en matière de production de chaleur. Dans un second temps, l'agence fait réaliser des analyses d'opportunité sur les zones pré-identifiées afin de confirmer leur capacité d'accueil d'un réseau de chaleur et de connaître leur potentiel de réalisation.

Les communes sur lesquelles des zones sont pré-identifiées sont associées à toute la démarche menée par l'Aduhme. En cas de potentiel confirmé, elles peuvent envisager la réalisation d'un équipement avec le soutien de l'expertise technique de l'Aduhme.

Sur la CCPL, deux réseaux de chaleur existent déjà sur les communes d'Aubiat et de Saint-Clément-de-Régnat. Une chaufferie bois existe sur la commune de Randan ; celle-ci alimente les équipements sportifs de la commune. Un réseau de chaleur est en construction sur la commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin en 2024. Des projets et des réflexions de réseaux de chaleurs sont en cours sur les communes de Luzillat, d'Aigueperse et de Maringues.

**Etat de l'action : en cours**

## ACTION 2.3.

### Intégrer les enjeux énergie climat dans la planification urbaine

La planification urbaine est un outil permettant d'intégrer règlementairement les enjeux climat-air-énergie dans les politiques publiques.

La CCPL a engagé en 2017 une démarche d'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUi-H). Le PLUi-H est un outil de planification qui vise à définir les orientations en matière d'urbanisme et d'habitat sur l'ensemble de la communauté de communes. En 2022, le conseil communautaire a adopté le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Ce document présente le projet intercommunal pour les années qui suivent.

Le PADD de la CCPL s'articule autour de 3 axes de développement :

- Affirmer un territoire d'accueil, vivant et solidaire,
- Valoriser un cadre de vie de qualité,
- Conforter l'économie et l'emploi local.

Le PADD intègre les enjeux relevant des aménagements urbains, de la mobilité, de l'habitat et de l'environnement : amélioration et valorisation du parc de logement existant ; mise en place d'un urbanisme de courtes distances / de proximité ; mixité des fonctions ; renouvellement urbain ; compacité urbaine ; encouragement des mobilités douces ; promotion du train, des transports collectifs, du covoiturage ; maintien des paysages ; préservation et amélioration du fonctionnement écologique du territoire ; préservation et valorisation des éléments de nature au sein des bourgs et des villages ; modération de la consommation d'espaces et d'énergie...

Le volet habitat du PLUi-H vise à anticiper les besoins futurs en logements tout en prenant en compte les évolutions démographiques, les modes de vie et les spécificités de la communauté de communes et en veillant à maintenir une offre de logements adaptés aux besoins des familles, des jeunes actifs et des personnes âgées. Il intègre également l'enjeu de réhabilitation de logements anciens dans une perspective de préservation du patrimoine et de lutte contre l'artificialisation du sol.

Par ailleurs, d'autres démarches de planification sont mises en œuvre sur le territoire : démarche Petites Villes de demain, élaboration d'un schéma directeur cyclable, étude de localisation et cartographie du potentiel d'énergies renouvelables, mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Toutes ces démarches s'intègrent au PLUi-H de Plaine Limagne.

**Etat de l'action : en cours**

# **Axe 3**

**Envisager de nouvelles formes  
de mobilités**

## ACTION 3.1.

### Créer une animation territoriale autour des mobilités (notamment domicile/travail)

La mobilité est un sujet qui soulève plusieurs enjeux sur le territoire de CCPL :

- la réduction de la place de la voiture et des émissions de gaz à effet de serre dues à l'utilisation individuelle de la voiture,
- l'accès aux services et équipements de proximité pour les personnes présentant des difficultés à se déplacer (jeunes, personnes âgées, personnes en situation de précarité),
- l'impact de la mobilité sur la santé des individus (sédentarité, polluants atmosphériques ...),
- l'impact de la mobilité sur l'environnement (pollution atmosphérique, pollution sonore...),
- l'impact des déplacements sur le budget des ménages.

Le chantier est vaste pour répondre à ces enjeux et infléchir la tendance actuelle du tout voiture. Une première approche par l'animation a permis de toucher l'ensemble des acteurs, d'initier des réflexions et des actions. Cette animation doit permettre d'aborder la mobilité à travers divers leviers (mobilités douces, covoiturage, intermodalité, services...) et échelles (intercommunale, zone d'activité, établissements scolaires...).

La CCPL a délégué la compétence mobilité à la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) alors autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire. Elle demeure néanmoins autorité organisatrice de la mobilité de second rang ce qui lui permet de mener des actions en matière de mobilité dans les domaines du service régulier de transport de personnes, des mobilités partagées et des mobilités actives. La CCPL coordonne ainsi les projets de mobilité à l'échelle communautaire et assure le relai entre les communes et la Région AURA.

Depuis 2021, la communauté de communes Plaine Limagne a mené différentes actions en matière de mobilité :

- des actions lui permettant d'obtenir des connaissances sur les déplacements des habitants, leurs besoins, leurs attentes :
  - o réalisation d'un diagnostic de la mobilité par un groupe d'étudiants de l'institut d'Auvergne du développement des territoires en 2022,
  - o recrutement d'un stagiaire pour poursuivre le diagnostic de la mobilité et initier une démarche de planification par l'élaboration d'un plan de mobilité,
  - o participation à l'enquête mobilité EMC<sup>2</sup> du Puy-de-Dôme, coordonnée par le syndicat mixte des transports de l'agglomération clermontoise, en 2023,
- des actions de sensibilisation et d'incitation :
  - o participation et promotion du challenge mobilité de la Région,
  - o organisation d'une journée vélo en juillet 2023 à Saint-Priest-Bramefant,
  - o promotion du covoiturage au forum des associations Aigueperse,
  - o mise en place d'une aide à l'achat de vélo depuis 2022,
- la mise en place de services :
  - o expérimentation du service de covoiturage Atchoum,
  - o mise en place du bus des Montagnes pour se rendre au sommet de l'élevage et au marché de Noël de Clermont-Ferrand chaque année.

Pour cette seconde période de PCAET, la communauté de communes Plaine Limagne se lance dans la planification de sa politique de mobilité en parallèle des actions déjà menées en particulier avec l'élaboration d'un schéma directeur cyclable en 2024.

**Etat de l'action : en cours**



## ACTION 3.2.

### Créer et animer un réseau de communes avec des espaces de travail partagé

Afin de faire face à l'utilisation massive de la voiture individuelle sur le territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre dues au transport, la communauté de communes Plaine Limagne envisage de mener une réflexion sur la mise en place d'espaces de travail partagés. Un espace de travail partagé existe déjà sur le territoire : l'espace de coworking au sein de la mairie de Thuret.

Outre la limitation des déplacements, les espaces de travail partagés sont aussi un vecteur de synergies entre acteurs locaux.

Dans cette première période de mise en œuvre du PCAET, la communauté de communes Plaine Limagne ne s'est pas lancée dans cette action.

**Etat de l'action : à venir**

# Axe 4

**Développer une économie de  
proximité**

## ACTION 4.1.

### Réduire les quantités de biodéchets collectés et valoriser les déchets verts et alimentaires résiduels

Les biodéchets représentent une part non négligeable des déchets produits sur le territoire du syndicat du bois de l'Aumône. En 2018, les déchets alimentaires représentaient 25 % des ordures ménagères résiduelles, tandis que 15 % de la totalité des déchets collectés sur le territoire étaient des déchets verts. Les biodéchets possèdent une valeur énergétique et agronomique intéressante. Leur valorisation permet un retour au sol des éléments fertilisants.

Des actions ont été mises en œuvre sur le territoire afin de réduire les quantités de biodéchets collectés et de valoriser les déchets verts ou alimentaires restants notamment par le biais d'un programme nommé Organicité :

- diagnostics de lutte contre le gaspillage alimentaire sur les EHPAD d'Aigueperse, Maringues et Randan,
- défi réduction des déchets verts pour les particuliers,
- gestion des déchets verts communaux : formations / échanges techniques avec élus et agents
- installation d'un poulailler collectif à Aubiat,
- accompagnement du CADA dans réduction des déchets alimentaires,
- ateliers cuisine 0 déchets sur les marchés Aigueperse et Maringues pour les particuliers.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est obligatoire. Dans ce cadre, le SBA, en partenariat avec les communes, a installé des composteurs collectifs sur toutes les communes de Plaine Limagne et des colonnes de collecte sur les communes d'Aigueperse, de Randan et de Maringues afin que chaque habitant dispose d'une solution de tri de proximité.



Le SBA accompagne également les professionnels et les établissements sur le sujet. Au total, en 2023, 240 structures ont été accompagnées par le SBA sur son périmètre.

A l'échelle du territoire du SBA, la collecte des biodéchets et déchets verts a augmenté depuis 2021.

Type de déchets collectés (en t)	2021	2022	2023
Biodéchets	459	528	589
Déchets	11212	11138	10942

**Etat de l'action : en cours**



## ACTION 4.3.

### Poursuivre la mise en œuvre d'actions de prévention des déchets

Le premier plan local de prévention des déchets du Syndicat du Bois de l'Aumône, mené de 2011 à 2016, a permis de réduire de 9 % les ordures ménagères et assimilés, alors que l'objectif de départ était de 7 %. Face à ce succès, les élus ont souhaité poursuivre et amplifier cette démarche de prévention à destination des usagers du SBA. Ainsi, le SBA a signé un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) avec l'ADEME en 2017 pour une durée de 3 ans et a élaboré un nouveau plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour la période 2021-2027 afin de maintenir les actions en place et d'en développer de nouvelles.

Ce PLPDMA s'articule autour de 4 axes :

- réduire et mieux valoriser les biodéchets,
- réduire et mieux valoriser les déchets des entreprises,
- sensibiliser et diriger des actions d'évitement à destination des usagers,
- poursuivre les démarches éco-exemplaires.

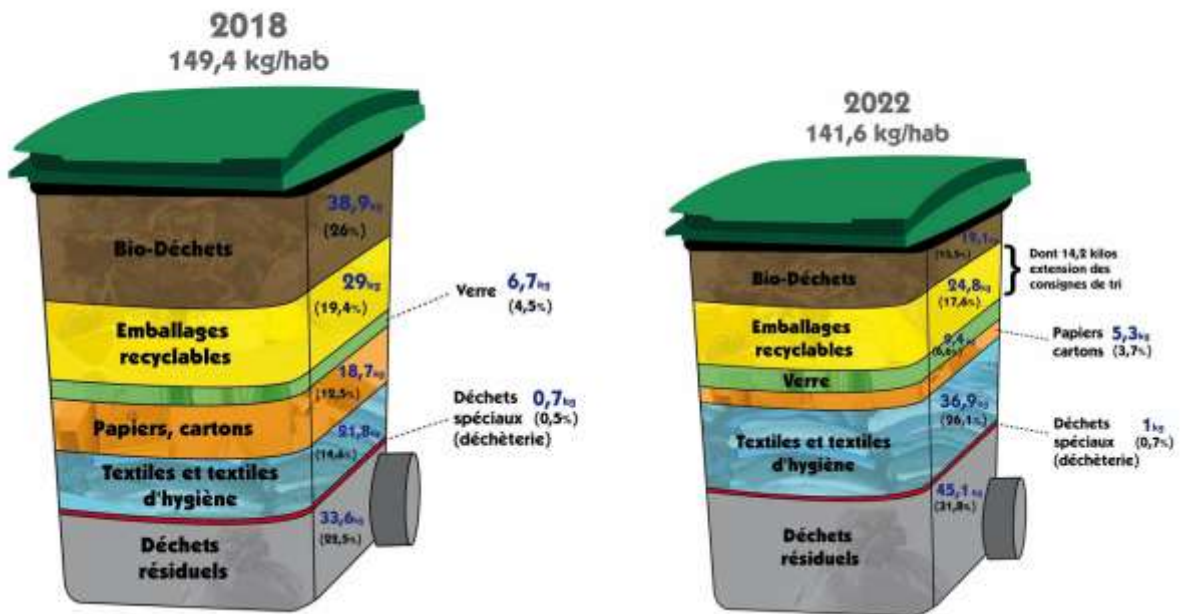
Dans ce cadre, le SBA a mené et mène diverses actions sur le territoire :

- mise en place de formation (gestion des déchets verts auprès des agents communaux, tri des déchets avec l'EHPAD de Randan)
- grand défi « mon jardin zéro déchet ! » à destination du grand public,
- mise en place d'une plateforme de broyage éphémère à Thuret,
- accompagnement de manifestations (38 événements accompagnés de 2021 à 2023),
- mise en place d'ateliers (beewrap, lessive, cuisine zéro déchet zéro gaspi) sur le territoire,
- interventions en écoles et centres de loisirs (plus d'une soixantaine d'interventions entre 2021 et 2023),
- participation aux évènements locaux : marchés, festival Mondemain, RandanPlants.
- distribution de compost,
- organisation d'évènements : salon du zéro déchet à Aigueperse en 2022,
- accompagnement d'opérations de ramassage de déchets (une quinzaine d'opérations sur 2022 et 2023).



De façon générale, les actions du SBA portent leurs fruits sur l'ensemble de son territoire puisque la quantité moyenne de déchets jetés par habitant a diminué de 7,8 kg entre 2018 et 2022. Par ailleurs, les parts des biodéchets, des emballages recyclables et des papiers et cartons dans la poubelle verte ont diminué. Cela peut s'expliquer par l'extension des consignes de tri et le détournement des biodéchets.

## QU'Y A-T-IL DANS MA POUBELLE VERTE ?



Etat de l'action : en cours

## ACTION 4.4.

### Développer les filières alimentaires de circuits courts et de proximité

Consommer en circuit court consiste à consommer des produits alimentaires selon le critère suivant : le faible nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Cela peut prendre des formes très variées : achat direct à la ferme, par cueillette, par panier ou indirect par le biais d'une AMAP, dans un magasin de producteurs, de restauration.

Favoriser les filières alimentaires de circuits courts et de proximité répond à différents enjeux :

- réduction des km parcourus entre le champ et l'assiette et par conséquent des émissions de gaz à effet de serre,
- promotion d'une alimentation durable,
- lutte contre le gaspillage alimentaire,
- réduction des emballages,
- développement et soutien de l'économie locale,
- soutien de la souveraineté alimentaire,
- développement d'une relation privilégiée producteur / consommateur.

Dans le Puy-de-Dôme, deux principales structures se chargent de développer les circuits courts et de proximité :

- association Bio 63 pour les productions issues de l'agriculture biologique,
- la chambre d'agriculture 63 pour les productions non biologiques.

La CCPL souhaite à travers le PCAET apporter un soutien au développement de circuits courts et de proximité. Elle n'a pour le moment pas engagé d'actions. Toutefois, les élus portent une réflexion sur la mise en place d'un projet alimentaire territorial (PAT).

Par ailleurs, la loi Egalim impose dans le cadre de restauration collective des objectifs de repas dont une part des produits sont issus de labels, de circuits-courts ou de l'agriculture biologique. La loi fixe aussi de façon globale des objectifs de réduction des déchets plastiques et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

La communauté de communes souhaite proposer un accompagnement aux communes et autres acteurs concernés par les objectifs de la loi Egalim afin de leur permettre de répondre à ceux-ci. Dans le cadre du programme Organicité, les EHPAD d'Aigueperse, de Maringues et de Randan du territoire ont pu bénéficier d'un diagnostic de lutte contre le gaspillage alimentaire.

**Etat de l'action : à venir**

## ACTION 4.5.

### Favoriser le développement de la méthanisation

La méthanisation est le principal gisement potentiel pour la production d'énergie renouvelable sur le territoire grâce notamment aux déchets organiques de cultures et aux cultures intermédiaires.

Cependant, les acteurs du territoire et partenaires s'accordent sur la non pertinence d'un équipement à caractère industriel dont le modèle serait contraire aux objectifs du PCAET. L'objectif de l'action est donc de sensibiliser et acculturer les différents acteurs du territoire au sujet de la méthanisation et de réaliser par la suite une étude de faisabilité et d'opportunité permettant de détecter de manière plus précise le potentiel méthanogène du territoire, la pérennité d'une unité, les concurrences éventuelles avec d'autres usages.

Cette action n'a pas été engagée dans la première période de mise en œuvre du PCAET mais le sera dans la seconde puisqu'une étude de localisation et de cartographie du potentiel des énergies renouvelables est prévue sur l'année 2024.

**Etat de l'action : à venir**

## ACTION 4.6.

### Mettre en place une cellule communautaire d'observation et d'appui aux projets de production de chaleur et d'électricité renouvelables

La transition énergétique repose sur plusieurs piliers indissociables à savoir sobriété, efficacité et diversification énergétiques. Le diagnostic territorial du PCAET a permis d'identifier des potentialités en termes de production d'énergie renouvelable sur le territoire.

A ce jour, la CCPL ne porte pas le développement de filières d'énergies renouvelables.

L'intercommunalité ne souhaite pas rester en marge du développement territorial de ces filières et souhaite participer en tant qu'observateur et accompagnateur des acteurs afin de faciliter le démarrage ou limiter les dérives des projets sur son territoire.

Pour cela, la mise en place d'une cellule d'observation et d'appui communautaire pour des projets de centrales de production de chaleur et d'électricité renouvelables (éolien, PV au sol, géothermie profonde, voire méthanisation...) a été inscrite dans le PCAET. L'objectif de la cellule sera de suivre et analyser les projets de productions.

La commission transition écologique de la CCPL a été désignée comme cellule d'observation.

Cependant, son rôle est limité par le manque de connaissances et d'expertise sur les énergies renouvelables.

Par ailleurs, les communes sont quant à elles régulièrement sollicitées par des porteurs de projet pour des installations sur leur territoire. Elles font souvent face à un manque d'expertise et de connaissance du sujet pour faire face à ces porteurs de projet. De plus, la loi d'accélération des énergies renouvelables (APER) de mars 2023, exige de leur part la définition de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) sur leur territoire. Leur manque d'expertise sur le sujet est là aussi un frein à la définition de ces zones.

Dans ce cadre, la communauté de communes Plaine Limagne lance en 2024 une étude de localisation et cartographie du potentiel des énergies renouvelables sur son territoire. Celle-ci répondra à un double objectif :

- acculturation des élus locaux aux énergies renouvelables,
- localisation du potentiel des énergies renouvelables du territoire.

Ce travail permettra d'armer les élus en connaissance, arguments et expertise pour faire face aux porteurs de projets les sollicitant.

**Etat de l'action : en cours**

# Axe 5

**S'adapter aux enjeux  
climatiques**

## ACTION 5.1.

### Développer et favoriser la plantation de haies

Les aménagements fonciers, les remembrements, l'agrandissement des parcelles et l'urbanisation ont été des facteurs d'arasement des haies bocagères. Or, les haies ont un rôle essentiel dans le maintien et la préservation des sols, de la qualité de l'eau et du climat.

L'implantation de nouvelles haies, d'arbres champêtres, voire le développement de l'agroforesterie permettrait une plus grande adaptation au changement climatique et générerait une nouvelle offre de bois-énergie.

Dans le cadre du contrat territorial Morge Buron Merlaude, dont la CCPL est co-signataire auprès de la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge et de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, un diagnostic bocager a été réalisé par Mission haie sur le territoire. Ce travail, rendu en 2023, a permis de caractériser les différentes typologies du bocage existantes sur la Limagne, faire l'état des lieux du bocage et des plantations effectuées ces dernières années et de rappeler l'importance de la haie dans l'écosystème.

Dans cette seconde période de mise en œuvre du PCAET, et dans le cadre du contrat territorial Morge-Buron-Merlaude, il est envisagé des actions en faveur de la haie : chantiers de plantations, formation à la gestion de la haie, animations pédagogiques auprès des enfants.

**Etat de l'action : en cours**

## ACTIONS 5.2. ET 5.3.

### Accompagner le développement d'une agriculture moins carbonée et adaptée au changement climatique – l'agriculture biologique et les changements de pratiques

Le diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique souligne que l'activité agricole, sur laquelle repose l'économie du territoire de la CCPL, sera fortement impactée par le changement climatique du fait :

- de la multiplication des phénomènes météorologiques violents (fortes pluies...)
- de la multiplication des phénomènes de sécheresse et de la hausse de la température impactant le besoin en eau des cultures et des élevages,
- la disponibilité moindre et la dégradation de la qualité de l'eau.

Ces éléments impactent les rendements et multiplieront les conflits d'usage.

La ressource en eau ainsi que l'agriculture et l'élevage constituent les deux plus fortes priorités du territoire en matière d'action d'adaptation face au changement climatique.

Bien qu'elle ne dispose pas de la compétence agriculture, la collectivité souhaite alors accompagner les acteurs du territoire au cœur de ces sujets (exploitants, entreprises, centres de recherche, chambre d'agriculture) dans le développement de pratiques et de technologies nouvelles.

Par le biais de sa compétence gestion des milieux aquatiques et dans le cadre du contrat territorial Morge Buron Merlaude, la communauté de communes Plaine Limagne travaillera sur la seconde période de mise en œuvre du PCAET sur la mise en place d'une animation agricole. Pour cela, elle travaille avec les structures agricoles menant déjà des actions sur le territoire et les élus de la commission Eau et Environnement afin de co-construire cette animation. Celle-ci s'adressera principalement aux agriculteurs et pourra prendre diverses formes : visites d'exploitation, formation, conférences... Elles pourront néanmoins également s'adresser au grand public dans le but de les informer et sensibiliser sur les pratiques agricoles mises en œuvre sur le territoire.

**Etat de l'action : à venir**

## ACTION 5.4.

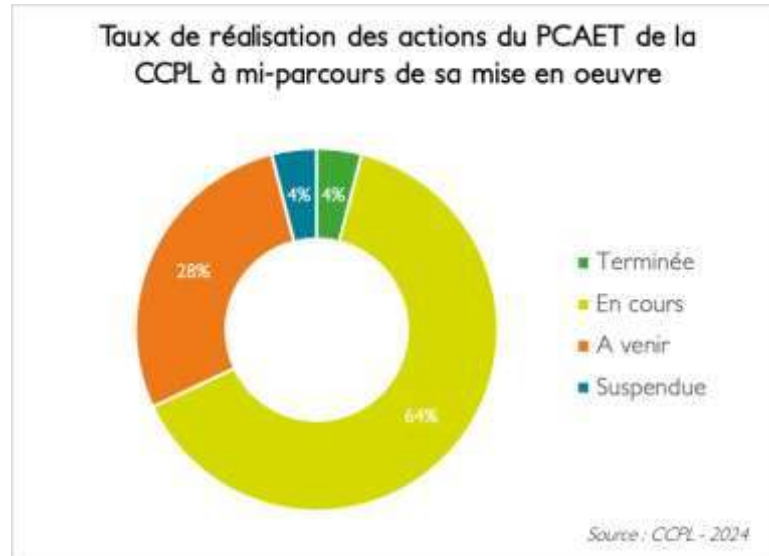
### Prendre davantage en compte le risque ambrosie dans l'aménagement du territoire

Parmi les espèces envahissantes, l'ambrosie se développe sur le territoire de la CCPL. Cette plante allergène, réduisant la qualité de l'air, doit faire l'objet d'une observation régulière. La CCPL n'a pas mené d'actions sur l'ambrosie dans le cadre de cette première période de mise en œuvre du PCAET. Toutefois, la mise en place du contrat local de santé de Plaine Limagne, dont l'élaboration a débuté en 2024, permettra d'aborder cette thématique. Par ailleurs, la coordinatrice du contrat local de santé est depuis 2024, référente ambrosie auprès de FREDON pour le compte de la communauté de communes Plaine Limagne.

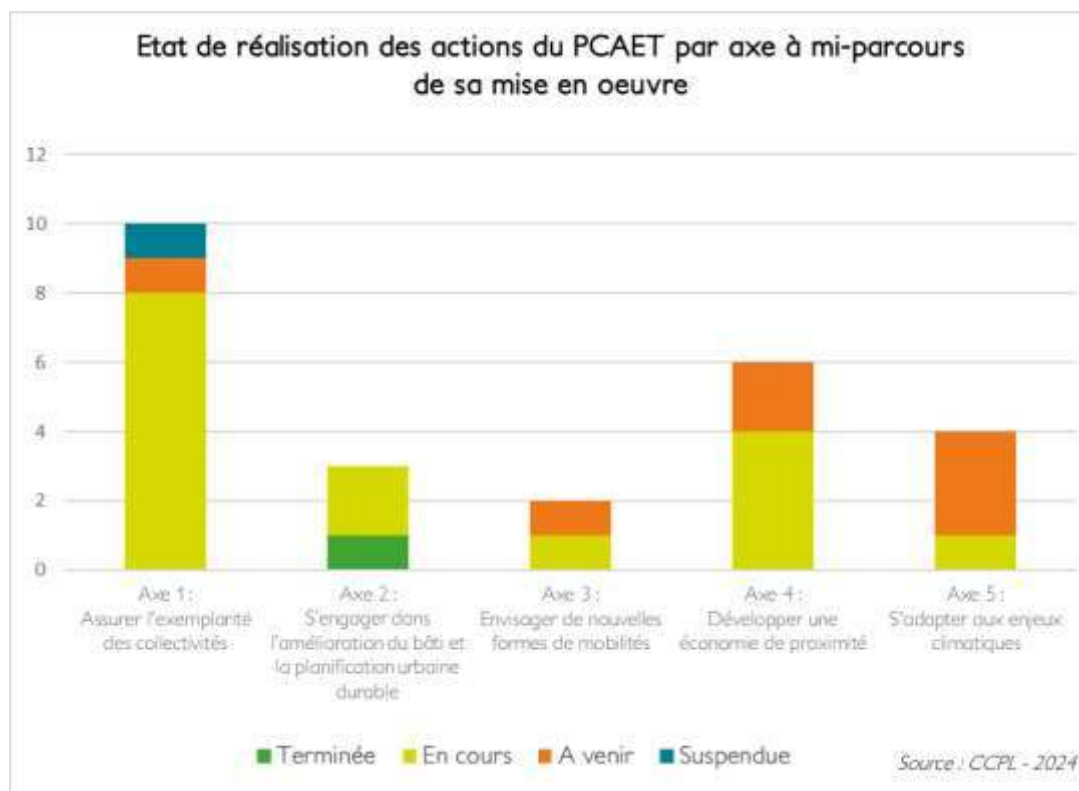
**Etat de l'action : à venir**

## 2- Synthèse de l'avancement du programme d'actions

Au total, sur les 25 actions du PCAET de Plaine Limagne, plus de deux tiers sont terminées ou en cours de réalisation.

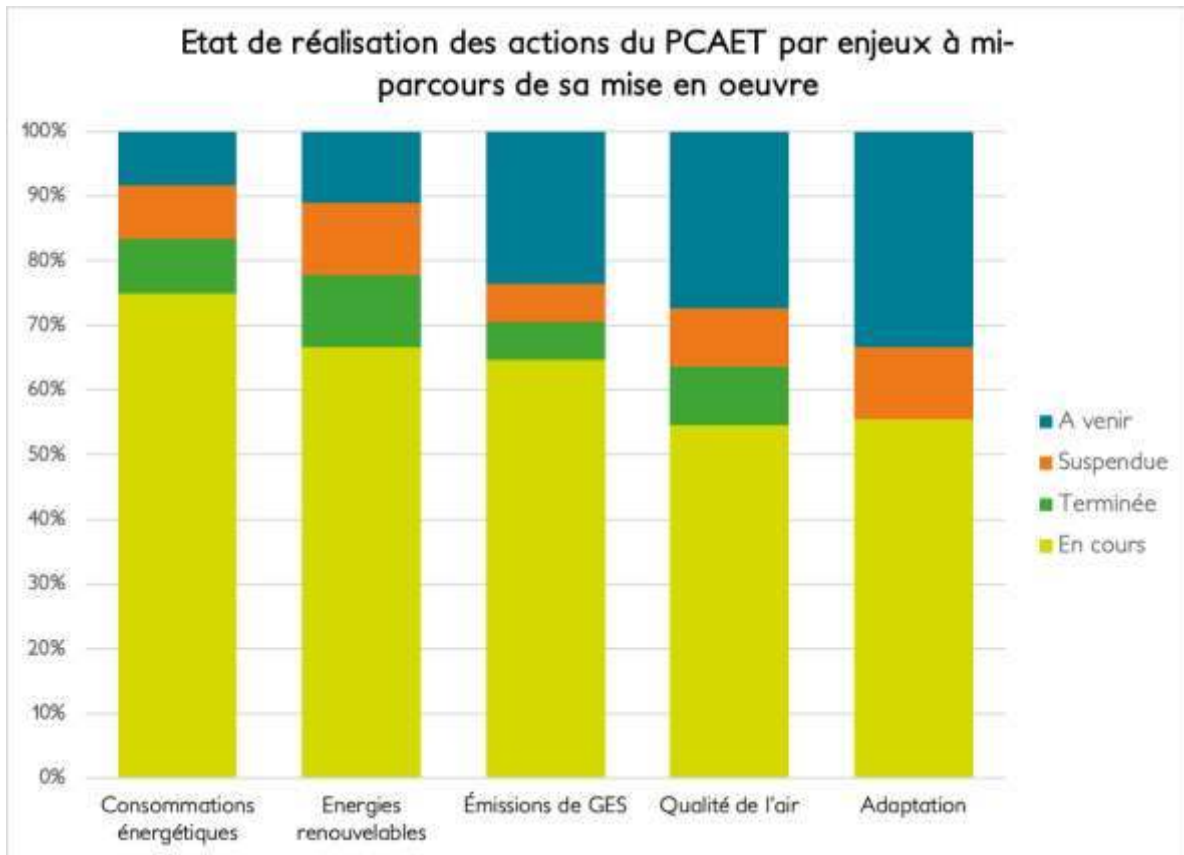


Lors des trois premières années de mises en œuvre du PCAET, les efforts se sont principalement concentrés sur les axes 1 « Assurer l'exemplarité des collectivités », 2 « S'engager dans l'amélioration du bâti et la planification urbaine durable » et 3 « Engager de nouvelles formes de mobilité ». Cela peut s'expliquer par le fait que les actions de ces trois premiers axes sont majoritairement portées par la CCPL ce qui peut simplifier la mise en œuvre de premières actions sur le territoire.



De plus, au cours des trois premières années de mise en place du PCAET, de fortes dynamiques partenariales entre les différents acteurs se sont créées et renforcées présageant une bonne future mise en œuvre des actions co-portées du programme.

Enfin, la mise en œuvre des actions contribuant à répondre aux enjeux « qualité de l'air » et « adaptation au changement climatique » est moins avancée que pour les enjeux liés à l'énergie (consommation et production d'énergies renouvelables) et aux émissions de gaz à effet de serre.



Dans la seconde période du PCAET, la collectivité doit porter une attention forte à l'enjeu de l'adaptation du territoire au changement climatique.

### 3- Evolution des dynamiques air-climat-énergie sur le territoire

Afin d'apprécier les efforts collectifs portés par l'ensemble des acteurs du territoire en matière de climat, d'air et d'énergie, il est proposé de faire un bilan de l'évolution des dynamiques territoriales sur ces thématiques.

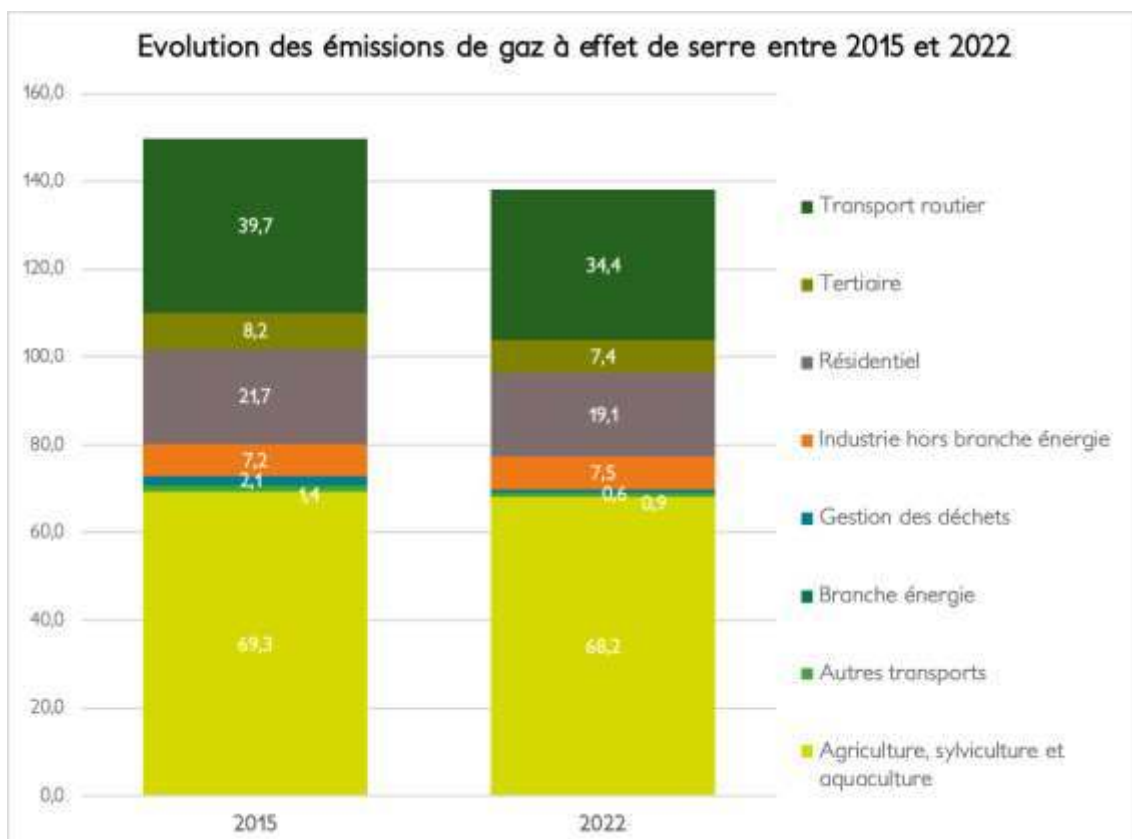
Les données utilisées pour ce bilan sont toutes issues de l'observatoire régional climat air énergie (ORCAE) Auvergne-Rhône-Alpes. Les données les plus récentes dont dispose l'ORCAE datent de 2022.

Aussi, les méthodes de calcul de données ayant évolué depuis l'élaboration du PCAET, les données utilisées dans le diagnostic du PCAET diffèrent légèrement des données de l'ORCAE pour la même année de référence 2015. La tendance reste tout de même très similaire. Toutefois, par souci de cohérence et justesse, les données utilisées dans le bilan suivant pour les années 2015 et 2022 seront celles redressées et actualisées issues de l'ORCAE.

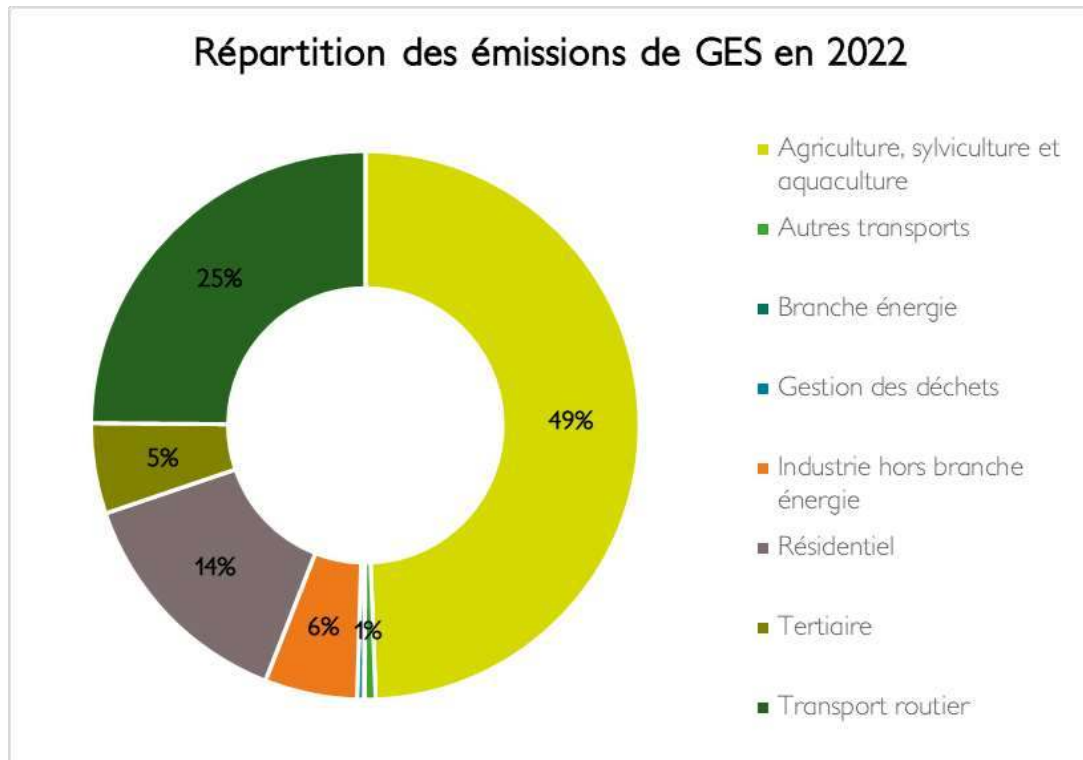
#### 1- Une réduction des émissions de gaz à effet de serre

En 2022, le territoire émet 138,2 kteq CO<sub>2</sub>, soit une réduction de 7,7 % par rapport à 2015.

La communauté de communes Plaine Limagne s'est fixé un objectif de réduction des gaz à effet de serre de -20,3 % d'ici 2030. La collectivité doit accélérer ses efforts si elle veut atteindre son objectif.



A l'exception de l'industrie, entre 2015 et 2022, tous les secteurs ont diminué les émissions de gaz à effet de serre dont ils sont responsables.



En 2022, tout comme en 2015, le secteur de l'agriculture reste le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre suivi par le secteur du transport routier. A eux deux, ils représentent 75 % des gaz à effet de serre émis sur le territoire.

## 2- Le maintien d'une bonne qualité de l'air

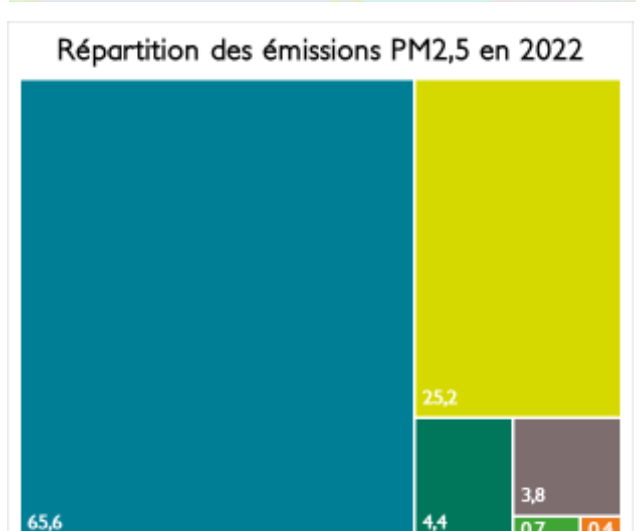
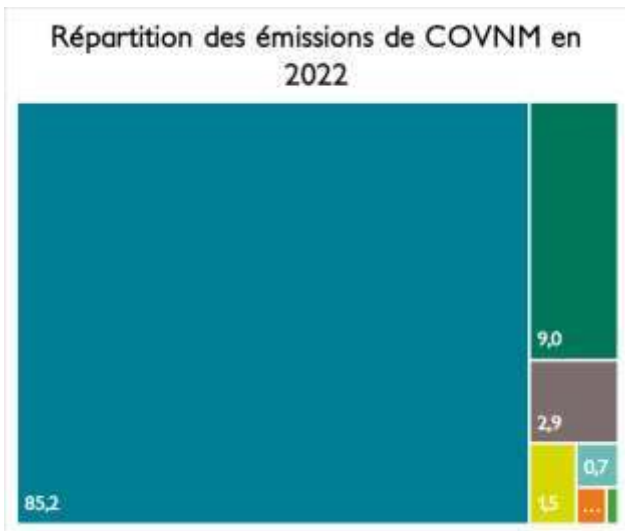
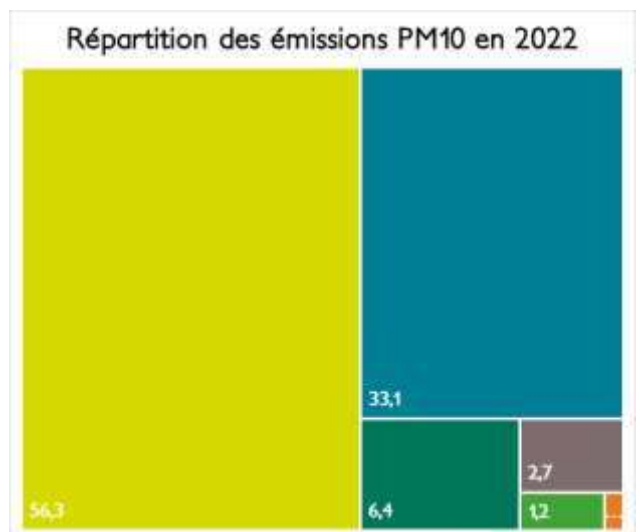
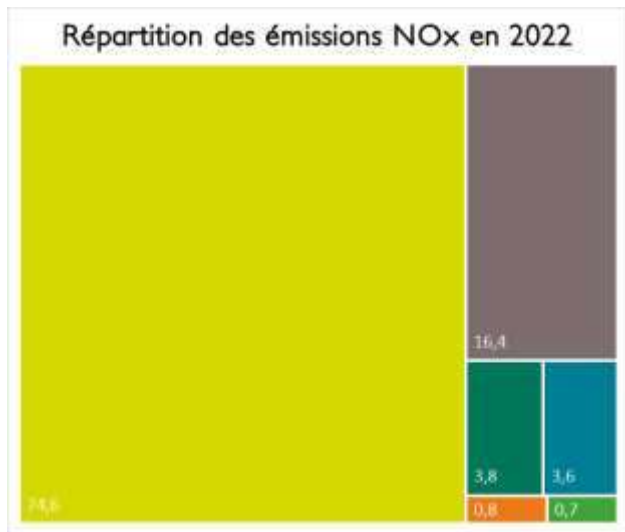
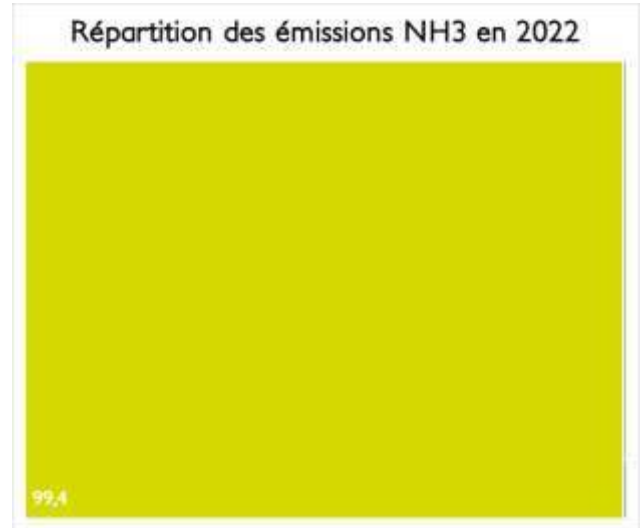
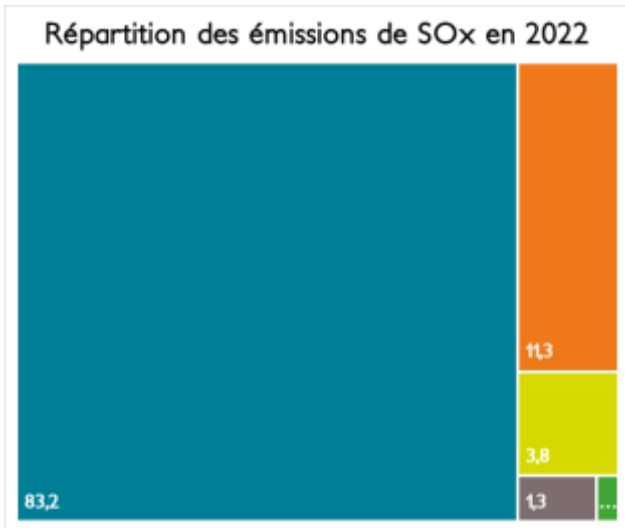
Le diagnostic du PCAET de Plaine Limagne soulignait une bonne qualité de l'air au regard de la réglementation sur le territoire qu'il fallait préserver. De façon générale, entre 2015 et 2022, il est constaté une baisse des émissions de tous les polluants atmosphériques sur le territoire.

Type de polluants atmosphériques	Emissions en 2015 (en tonnes)	Emissions en 2022 (en tonnes)	Evolution
Oxyde d'azote (NOx)	674,6	569,7	-15,5%
Particules fines diamètre < 10 µm (PM10)	256	230,9	-9,8%
Particules fines diamètre < 2,5 µm (PM2,5)	137,3	114,1	-16,9%
Composés Organiques Non Volatils (COVNM)	270,4	211	-22%
Oxyde de soufre (SOx)	27,5	6,2	-77,5%
Ammoniac (NH3)	1631,1	1523,4	-6,6%

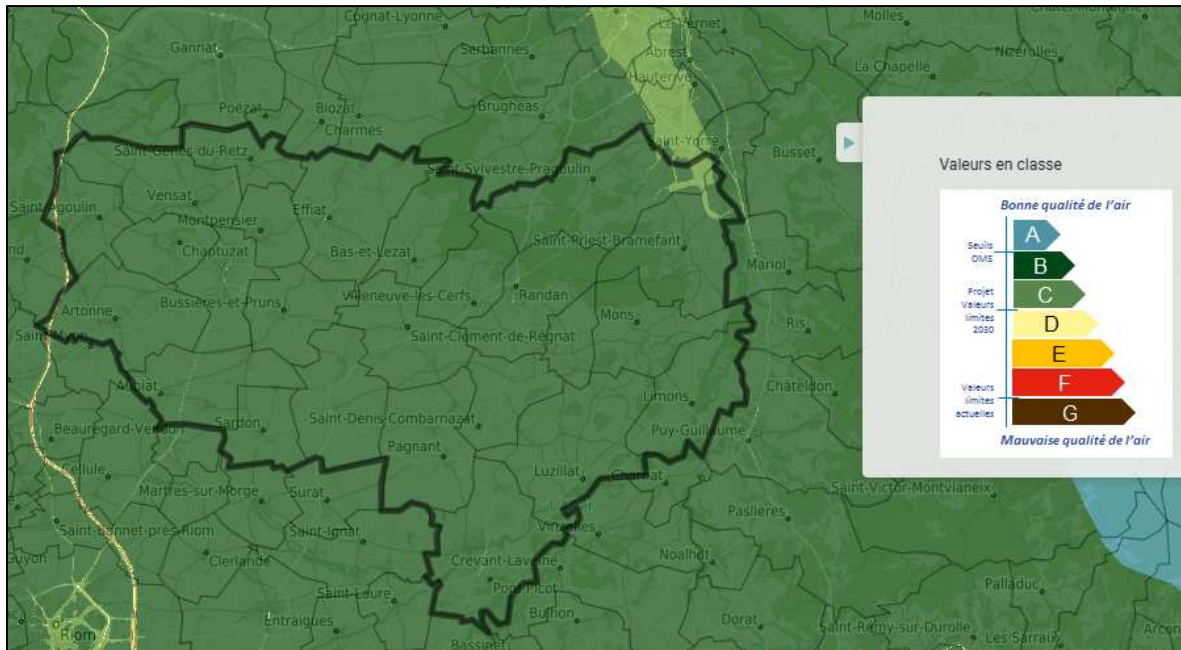
L'agriculture est le secteur majoritaire à l'origine des émissions de Nox, PM10 et NH3 tandis que le résidentiel est celui à l'origine des émissions de PM2,5, SOx et CONVM.

### Source d'émissions des polluants

- Agriculture, sylviculture et aquaculture
- Autres transports
- Industrie hors branche énergie
- Résidentiel
- Tertiaire
- Transport routier



La carte suivante, produite par Atmo AURA, indique l'état de la qualité de l'air en 2023. La carte est réalisée à partir des indicateurs des trois polluants urbains principaux (NO<sub>2</sub>, PM<sub>10</sub>, PM<sub>2,5</sub>). Globalement la qualité de l'air sur le territoire de Plaine Limagne est bonne. Elle se détériore à proximité de l'axe autoroutier A71 et autour de l'agglomération de Vichy soulignant le rôle du trafic routier dans les émissions de polluants atmosphériques.



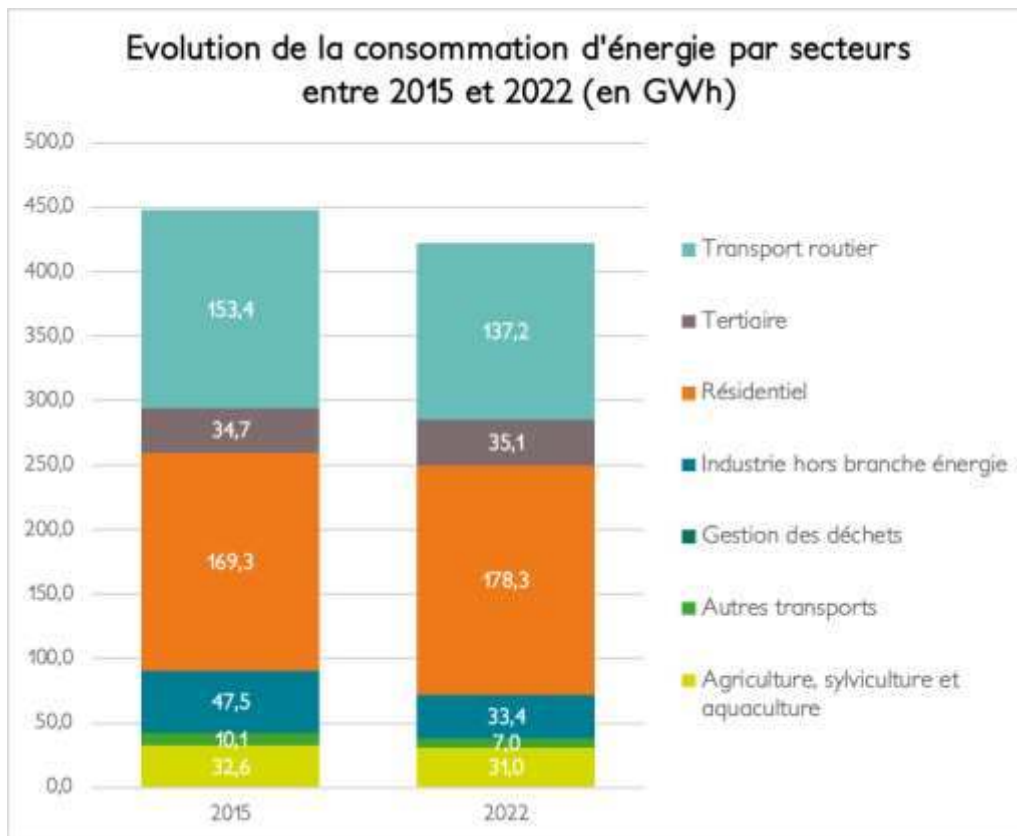
De plus, les émissions de polluants atmosphériques ne dépassent pas les valeurs limites réglementaires bien que les émissions de PM<sub>2,5</sub> dépassent le seuil fixé par l'organisation mondiale de la santé. Le constat est donc le même qu'en 2015.

Part d'exposition de la population en 2023 aux	Inférieur seuil OMS	Compris entre seuil OMS et valeur limite	Supérieur valeur limite
Dioxyde d'azote (NO <sub>2</sub> )	99,3	0,7	0
Particules fines diamètre < 10 µm (PM <sub>10</sub> )	100	0	0
Particules fines diamètre < 2,5 µm (PM <sub>2,5</sub> )	0	100	0

### 3- Un pas vers une consommation énergétique plus sobre

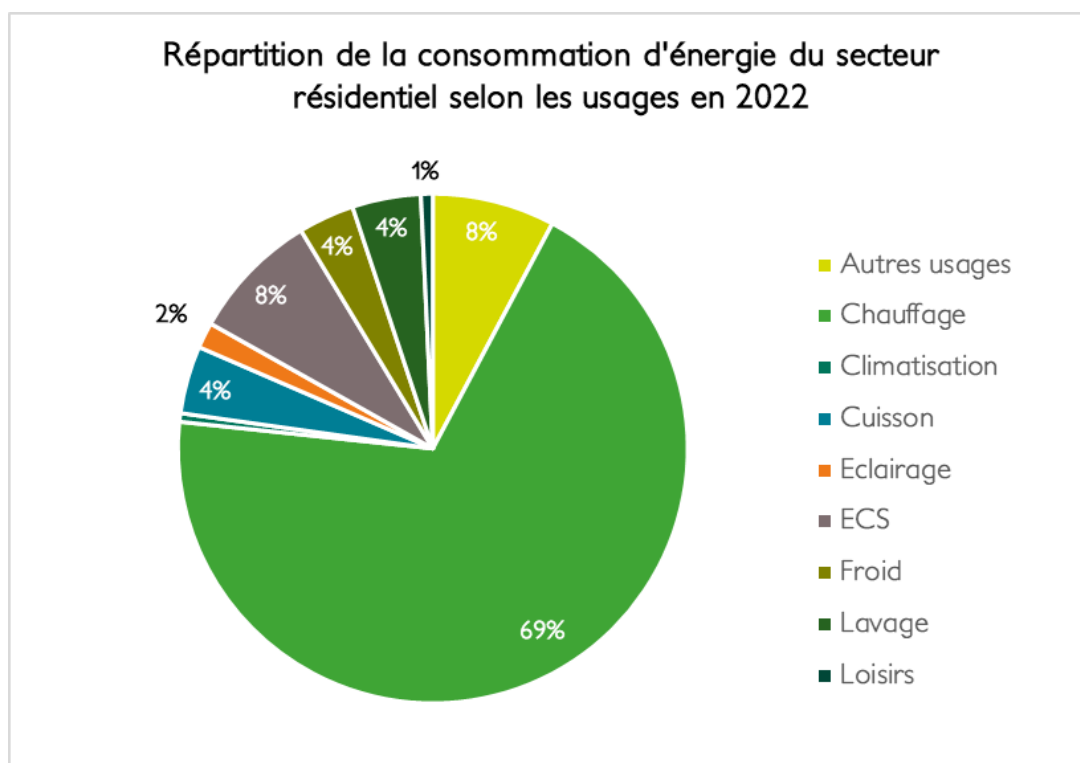
Entre 2015 et 2022, la consommation du territoire de Plaine Limagne a diminué de 5,7 %. En 2022, la consommation d'énergie du territoire s'élève à 422,3 GWh.

La communauté de communes Plaine Limagne doit poursuivre ses efforts si elle veut atteindre son objectif de 14 % de réduction de la consommation d'énergie de son territoire d'ici 2030.

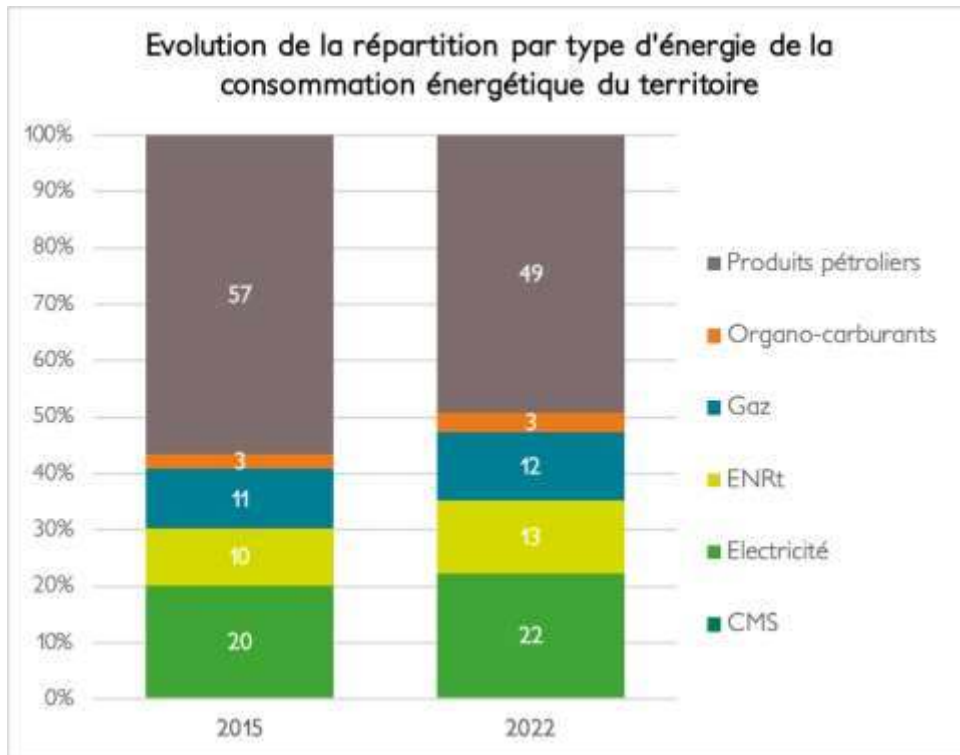


L'ensemble des secteurs à l'exception des secteurs résidentiel et tertiaire ont réduit leur consommation d'énergie entre 2015 et 2022.

En 2022, le secteur résidentiel reste le premier consommateur d'énergie avec 38 % de l'énergie du territoire consommée, suivi par le secteur du transport routier représentant 34 % de la consommation d'énergie. La tendance est donc la même qu'en 2015.

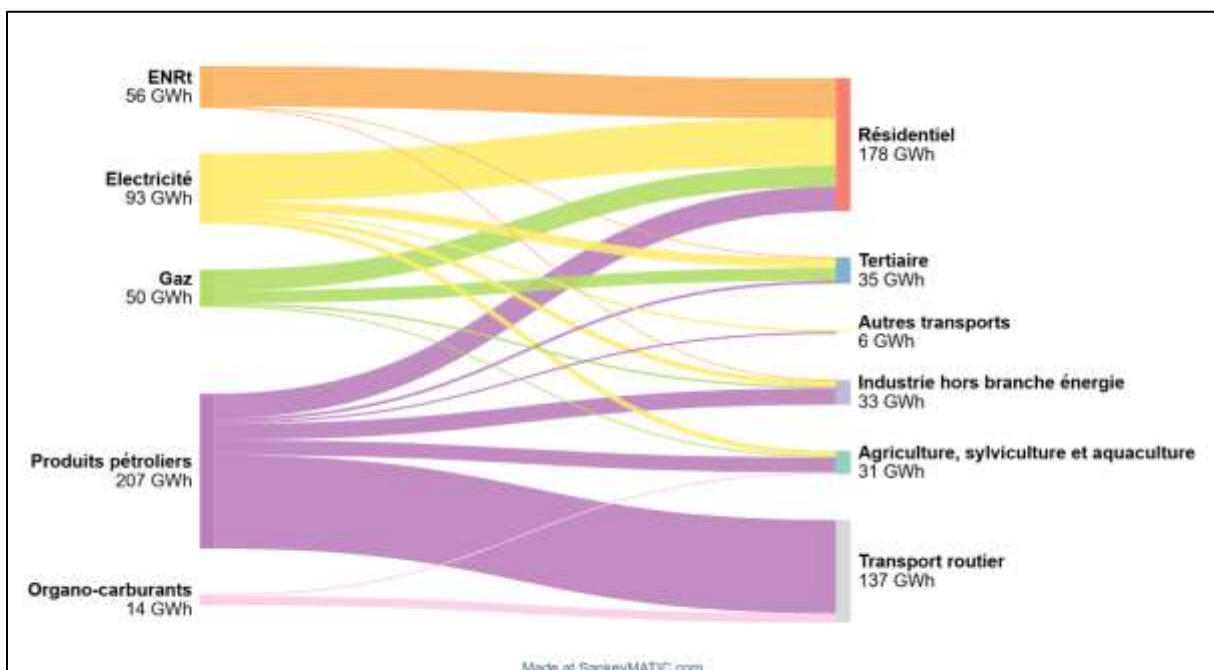


Le chauffage constitue le principal poste de consommation du secteur résidentiel puisqu'il représente 69% de l'énergie consommée du secteur en 2022.



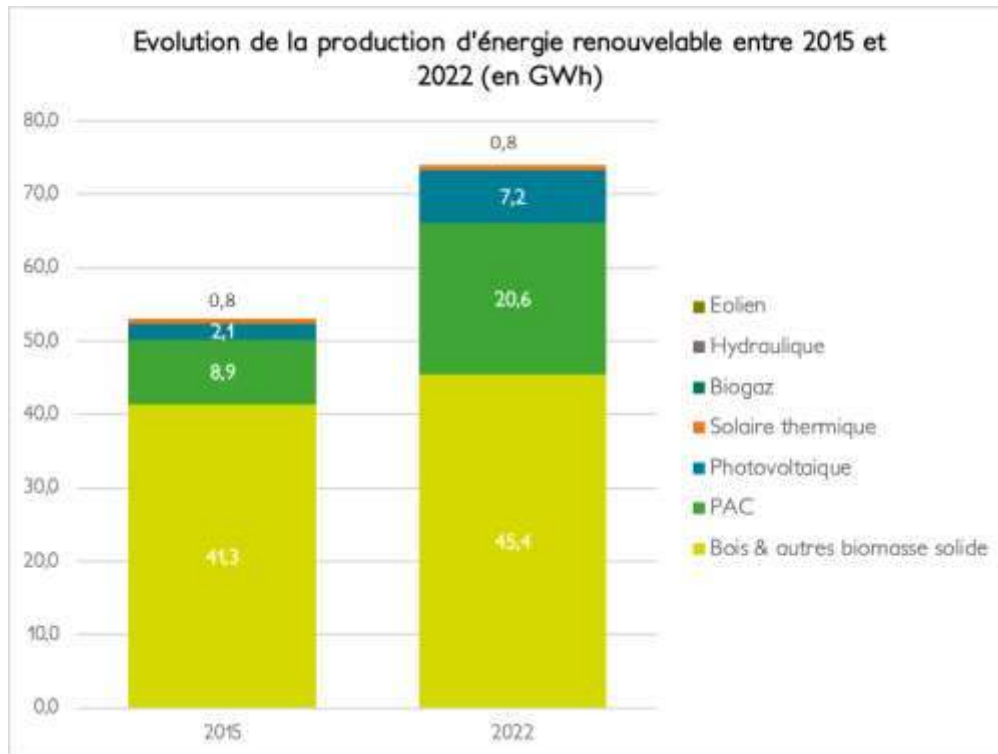
La part des produits pétroliers dans la consommation d'énergie du territoire diminue de 8 points au profit du gaz, des énergies renouvelables et de l'électricité entre 2015 et 2022 marquant un premier pas vers la décarbonation.

Le diagramme de Sankey suivant montre de façon proportionnelle les flux de consommation d'énergie entre les secteurs consommateurs et le type d'énergie consommée. Les produits pétroliers sont majoritairement consommés par le secteur du transport routier tandis que le gaz, l'électricité et les énergies renouvelables sont consommés par le secteur résidentiel.



## 4- Une augmentation de la production d'énergie renouvelable

Entre 2015 et 2022, la production d'énergie renouvelable a augmenté de 39,5 %, atteignant 74 GWh en 2022. La production issue des pompes à chaleur a plus que doublé et celle issue du photovoltaïque a été triplée entre 2015 et 2022.



Le territoire s'était fixé un objectif de multiplication de la production d'énergie renouvelable par 2,5 d'ici 2030 par rapport à 2015. Le diagnostic du PCAET, effectué en 2019, indiquait que la production d'EnR sur la CCPL s'élevait à 31 GWh en 2015. En appliquant l'objectif du PCAET, la production doit atteindre 73 GWh d'ici 2030. Or, le territoire produisait déjà 74 GWh en 2022. L'objectif semble donc atteint. Cependant il faut rester vigilant et nuancer ce constat puisque les sources de données et méthodes de calcul de production d'EnR entre 2015 et 2022 ont évolué et changé au sein de l'ORCAE.

En effet, les données redressées et actualisées de l'ORCAE utilisées pour ce rapport indiquent que la production d'EnR en 2015 était finalement de l'ordre 53,1 GWh. Ainsi, en appliquant l'objectif du PCAET de multiplication par 2,5 de la production d'énergie renouvelable, le réel objectif de production d'EnR à atteindre d'ici 2030 sur la CCPL s'élève à 133 GWh.

Par ailleurs, la consommation d'EnR en 2022 permet de subvenir à 17,5 % de la consommation d'énergie. Le PCAET fixe un objectif de ratio production – consommation d'énergie sur le territoire à 19 % d'ici 2030.

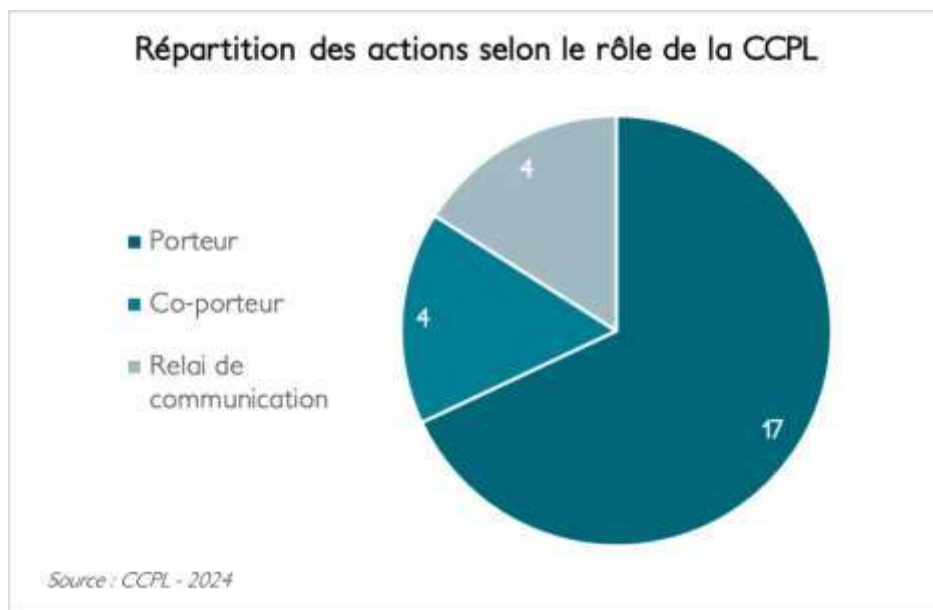
Par conséquent, il est essentiel que le territoire de Plaine Limagne poursuive ses actions en matière de production d'EnR tout en ayant en ligne de mire d'ici 2030 d'une part son objectif nouvellement redéfini de production d'énergies renouvelables de 133 GWh et d'autre part son objectif de balance énergétique de l'ordre de 19%.

## 4- Bilan sur la gouvernance du PCAET

### La communauté de communes Plaine Limagne : coordinateur du PCAET

La communauté de communes Plaine Limagne assure la coordination du PCAET.

Sur 25 actions, la collectivité est maître d'ouvrage pour 17 d'entre elles et co-maître d'ouvrage pour 4 actions.



La CCPL se charge également du suivi et de l'évaluation du programme d'actions.

Pour asseoir ces différents rôles, une délégation « mobilité et transition énergétique » a été attribuée à M. Luc Chaput, 4<sup>e</sup> vice-président de la communauté de communes Plaine Limagne, et une commission thématique nommée « Mobilité et transition énergétique » composée d'élus communautaires et communaux a été mise en place.

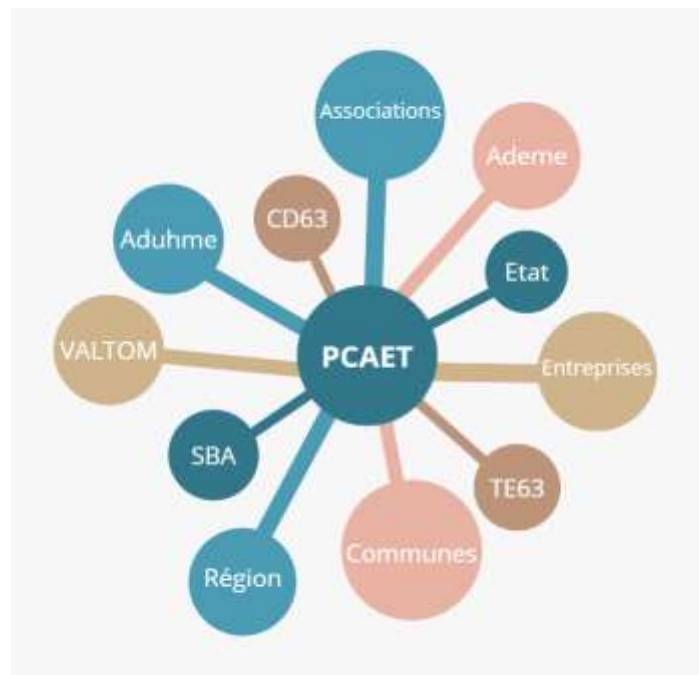
Cette commission est composée de 20 élus et est présidée par Luc CHAPUT. Elle permet d'échanger sur les projets en cours ou futurs et de suivre l'avancement du PCAET. Depuis le lancement du PCAET, elle s'est réunie 9 fois.

### 1- Une dynamique partenariale forte

De nombreux acteurs prennent part à la mise en œuvre du PCAET de Plaine Limagne : communes, Aduhme, SBA, VALTOM, Département du Puy-de-Dôme, Région Auvergne-Rhône-Alpes, entreprises, agriculteurs, associations, Ademe, Territoire d'énergie Puy-de-Dôme, Etat.

Leur nature est très diverse et leur implication dans le PCAET varie d'une action à l'autre : porteur de l'action, co-porteurs, financeurs, relais de communication, partenaires techniques.

Au cours des trois premières années de mise en œuvre du PCAET, des dynamiques partenariales se sont mises en place entre les différents acteurs du PCAET par le biais de co-portage d'actions, de réseaux d'échanges, de participation aux comités de pilotage des projets... L'un des enjeux de la seconde période de mise en œuvre du PCAET sera la pérennisation de celles-ci.



## 2- Moyens alloués au PCAET de Plaine Limagne

### 🕒 Moyens humains

La communauté de communes Plaine Limagne dispose d'une cheffe de projet transition écologique, mobilité et GEMAPI. Elle assure la coordination et le suivi du PCAET de Plaine Limagne et la mise en œuvre d'actions en direct : l'éco-exemplarité de la collectivité, l'opération Solaire dôme, la réalisation d'audits énergétiques sur les logements publics, la mise en place des actions de mobilité...

D'autres services de Plaine Limagne assure aussi la mise en œuvre d'actions : le service développement économique et prospective (démarche EIT), les services urbanisme / habitat et petites villes de demain (mise en place de la plateforme de rénovation de l'habitat, mise en place du PLUi-H, mise en place de l'OPAH) et le service tourisme (mise en œuvre d'actions en matière de mobilité douce, actions de sensibilisation).

De façon plus ponctuelle, les services Enfance-Jeunesse participent au PCAET en assurant auprès des enfants des actions de sensibilisation : semaine développement durable du pôle ados, mise en place du « Savoir rouler à vélo » dans les accueils de loisirs...

Des liens sont également faits avec la coordinatrice de la convention globale territoriale dans laquelle sont intégrés les enjeux climat et environnement par le biais d'actions inscrites telles que la mise en place

d'une éducation à l'environnement et à l'alimentation durable auprès des plus jeunes ou la (re)mise en selle des plus jeunes et des moins jeunes.

Des passerelles avec le service santé, créé en 2024, et le futur contrat local de santé pourront également voir le jour dans la seconde période de mise en œuvre du PCAET en particulier sur les thématiques de la qualité de l'air, du risque ambroisie et de la mobilité.

Enfin, l'ensemble des services cités précédemment peuvent s'appuyer sur les services supports de Plaine Limagne en particulier le service marché public, le service communication et les services techniques.

La diversité des thématiques dont a la charge la cheffe de projet et la mise en place de réunions de service et inter-service au sein de la collectivité permettent une mise en œuvre transversale du PCAET au sein de la communauté de communes.

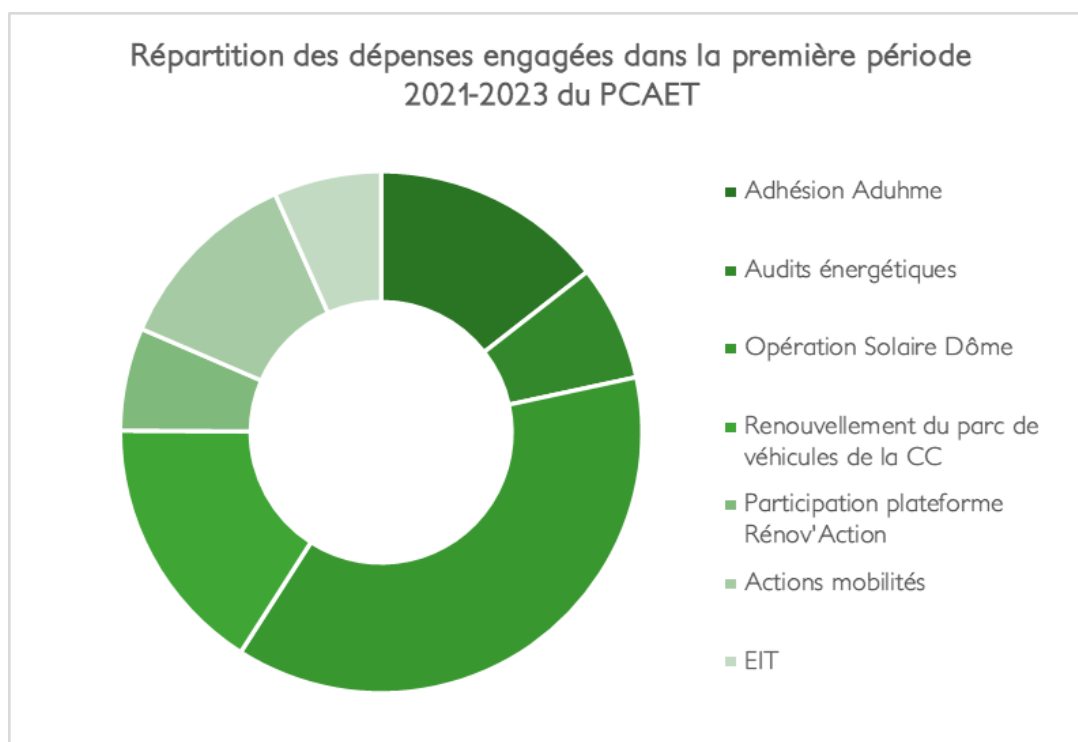
## ➤ Moyens financiers

En dehors des frais de personnels et les dépenses relatives au PLUi-H et à l'OPAH de la communauté de communes Plaine Limagne, le montant des dépenses engagées relatives aux actions du PCAET s'élève à 482 767 € sur la période 2021-2023.

La communauté de communes Plaine Limagne a financé sur son budget propre 86 % de ces dépenses. Les subventions attribuées à la communauté de communes Plaine Limagne pour les actions du PCAET proviennent du Département du Puy-de-Dôme, de l'Ademe et de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

L'ensemble de ces dépenses et des subventions perçues sont réparties sur les budgets des différents services de la communauté de communes Plaine Limagne mais également des communes prenant part à certaines opérations (audits énergétiques, solaire dôme).

Un tiers des dépenses engagées relève de l'opération Solaire Dôme.



## 5- Conclusion

Le PCAET 2021-2026 de Plaine Limagne constitue la première démarche de planification pour le territoire autour des enjeux relatifs au climat, à l'énergie et à la qualité de l'air.

A mi-parcours de sa mise en œuvre, le bilan est plutôt positif notamment du fait :

- de l'émergence de dynamiques partenariales sur le territoire,
- du nombre d'actions engagées (2/3 des actions sont terminées ou en cours de mise en œuvre),
- de la transversalité dont est empreinte la mise en œuvre du programme d'actions : transversalité entre les services et les compétences de Plaine Limagne ainsi que ses partenaires,
- des dynamiques air – énergie – climat qui vont dans le bon sens : réduction du nombre de gaz à effet de serre, réduction de la consommation d'énergie, maintien de la bonne qualité de l'air, production plus importante d'énergies renouvelables.

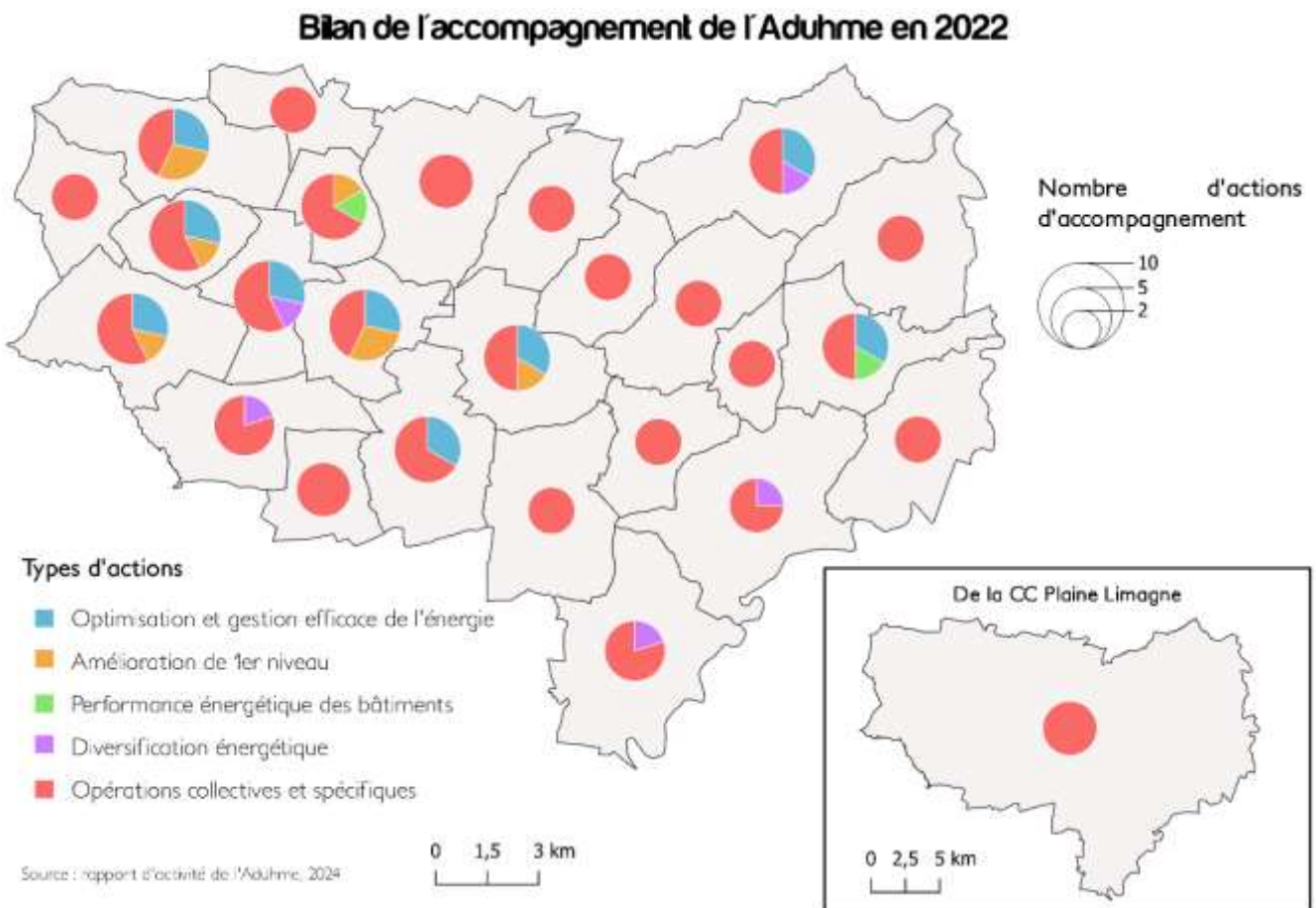
Cependant, le bilan montre que l'enjeu de l'adaptation du territoire au changement climatique est moins traité par la collectivité. Une attention particulière devra lui être portée dans la seconde période du PCAET.

Aussi, bien que les dynamiques climat-air-énergie du territoire suivent une trajectoire positive par rapport aux objectifs que s'est fixé Plaine Limagne, les efforts de la communauté de communes ne doivent pas fléchir sur la seconde période 2024-2026 du PCAET. Elle doit au contraire accélérer le pas si elle veut atteindre ses objectifs aux horizons 2030 et 2050.

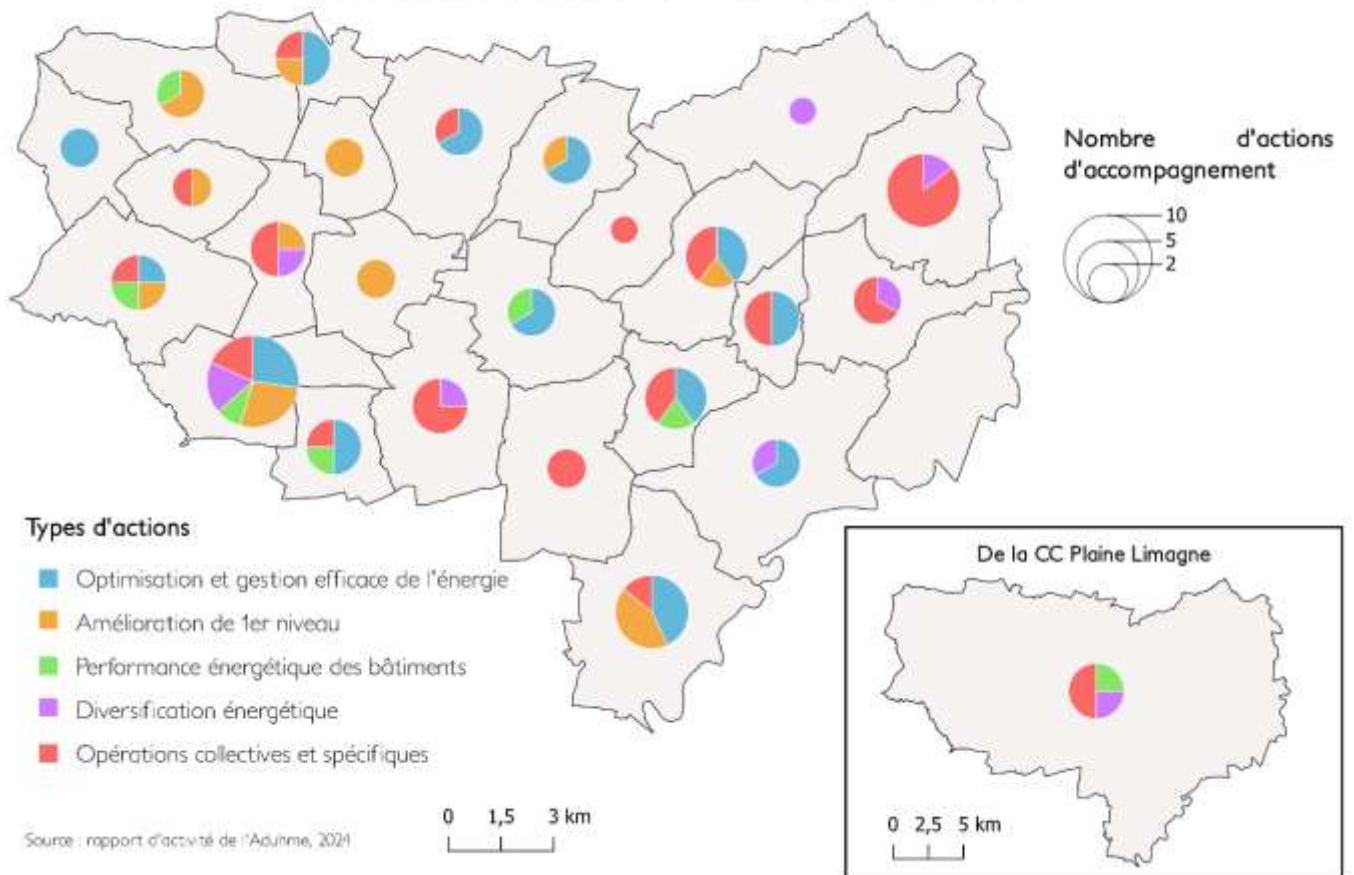
# Annexes

## Annexe 1

### Bilan de l'accompagnement de l'Aduhme sur la CCPL



## Bilan de l'accompagnement de l'Aduhme en 2023



Les actions d'amélioration de premier niveau consistent par exemple à la réalisation de campagnes de mesures thermiques, d'appui à la réalisation de travaux...

Les actions de performance énergétique globale des bâtiments sont principalement des appuis techniques aux projets de rénovation énergétique globale ou projets de construction d'équipement publics.

Les actions de diversification énergétique résident en un accompagnement technique vers des solutions de diversification énergétique tels que le bois-énergie, réseau de chaleur, photovoltaïque.

Les actions intégrées dans les opérations collectives se composent par exemple de groupements d'achat du gaz naturel, de visites de sites...

Les actions d'optimisation et de gestion efficace de l'énergie peuvent par exemple prendre la forme d'optimisation tarifaire, d'aide au renouvellement de contrats de maintenance et d'exploitation, d'accompagnement à la mise en œuvre d'actions de sobriété...

## *Annexe 2*

### Fiches bilans du programme Organicité 3 sur la communauté de communes Plaine Limagne



## FICHE BILAN ORGANICITE 3 – CC Plaine Limagne

### Accompagnement du CADA sur la r duction et la valorisation des biod chets

#### Contexte

Le CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'Asile) de Bussières et Pruns h berge 84 demandeurs d'asile d'une dizaine d'origines diff rentes. Il s'agit essentiellement de familles (76% des h berg s viennent en famille contre 24% d'isol s).

Un CADA a pour mission :

- L'accueil, l'h bergement de demandeurs d'asile en cours de proc dure
- L'accompagnement administratif, social et m dical
- La scolarisation obligatoire de leurs enfants
- L'organisation d'activit s socioculturelles
- L'accompagnement vers la sortie apr s l'obtention d'une r ponse administrative d finitive

L' quipe salari e est essentiellement constitu e de travailleurs sociaux.

L'environnement peut  tre per u au quotidien comme maintien d'une bonne sant  et vecteur de lien social.

Une approche concr te des sujets biod chets a  t  envisag e   travers des projets compostage et des ateliers cuisines dans une d marche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

## Objectifs et résultats

### Objectifs généraux :

L'ambition de l'action était de favoriser la réduction et la valorisation des biodéchets issus de la restauration des résidents ou des activités du jardin auprès du public accueilli à l'aide d'ateliers de cuisine, de formation au jardinage au naturel et au compostage.

Les objectifs fixés étaient les suivants :

- Cycle d'ateliers cuisine avec les demandeurs d'asile : mieux connaître les aliments pour moins les gaspiller
- Soutien à la relance du jardin dans une logique zéro déchets, réutilisation, réemploi
- Remise en place du compostage (diagnostic, formation, suivi) avec adaptation des signalétiques aux différentes langues

### Objectifs quantitatifs :

Le VALTOM n'a pas fixé d'objectifs quantitatifs spécifiques de réduction des biodéchets sur ce dispositif.

On peut cependant sur ce type de démarche envisager l'atteinte d'objectifs tels que :

- Identifier les causes de gaspillage alimentaire
- Réduire le gaspillage alimentaire par une meilleure connaissance des produits
- Détourner les biodéchets des OMR par la remise en place du compostage
- Détourner des déchets verts de la déchetterie par la mise en place de pratiques de jardinage au naturel
- Relier le jardin à l'alimentation et se servir du jardin et de l'alimentation comme support de médiation

### Résultats quantitatifs et qualitatifs :

Ce dispositif a été fortement impacté par le Covid19 : de nombreuses interventions prévues en 2020 ont dû être décalées en 2021 puis 2022, la continuité des interventions, avec une périodicité trop éloignée, n'a pas été facilitée durant les 3 années de mise en place du dispositif (2020-2021-2022).

De nombreuses réunions ont eu lieu pour relancer la dynamique, en s'adaptant aux contraintes des différents acteurs, avec de forts renouvellements de public.

Il faut souligner la ténacité dans l'accompagnement des acteurs sociaux qui a permis de la transmission de l'action vers les nouveaux publics.

Des réunions de coordination spécifiques entre les intervenantes cuisine et jardin ont permis de favoriser une cohérence d'ensemble ainsi qu'un continuum pédagogique.

## Compostage

Le compostage des biodéchets a été remis en place avec l'accompagnement d'un maître composteur : diagnostic, travail sur le tri en amont, signalétique spécifique dans le centre, remise en état des composteurs, remise à niveau du process, ressource en broyat, formation d'un référent de site.

Le composteur permet de détourner annuellement entre 500 kilos et 1 tonne de biodéchets alimentaires.

## Jardinage au naturel

La spécificité de l'accompagnement tenait dans le fait que la structure possède déjà un animateur jardinier qui a peu de temps à consacrer à cette mission car engagé sur de nombreuses autres missions.

Il a donc fallu envisager des opérations de nettoyage du jardin qui ont été des moments de coopération et d'inter-découverte, avec la barrière de la langue.

Le jardin a en particulier été utilisé comme un support de médiation : une initiation aux pratiques de paillage/mulching a été proposée, une dernière journée art et jardin a également permis, en s'appuyant sur une logique de récupération, de valoriser des compétences et d'enclencher une nouvelle dynamique articulée autour de la création et la valorisation des cultures des différents participants.



## Cuisine

Le gaspillage alimentaire est assez conséquent dans un centre d'accueil tel le CADA. C'est en particulier dû à des différences culturelles : méconnaissance des produits, aversions, inaptitude à les cuisiner, pratique de gaspillage habituelle selon les origines...

L'enjeu était donc de ne pas stigmatiser ces pratiques en se focalisant sur le gaspillage alimentaire mais au contraire de se servir de la cuisine comme outils de médiation, pour arriver tout doucement à la découverte d'autres saveurs, d'autres façons de cuisiner...jusqu'à une logique de réduction du gaspillage et de gestion des biodéchets (compostage).

On peut cependant considérer que certaines pratiques vertueuses ont été peu à peu instaurées, mais l'enjeu du gaspillage alimentaire est très relatif quand on s'attarde sur les situations des différentes familles de réfugiés présentes au CADA.

Le CADA, particulièrement satisfait de la dynamique, a reconduit à ses propres frais en 2023 des ateliers de cuisine en partenariat avec le Ressourcerie du Pays d'Issoire.

## Mise en œuvre

### Description de l'action :

L'action a essentiellement consisté en la mise en place de réunion de coordination des acteurs avec la spécificité du Covid-19 et du changement de porteur de projet.

Elle s'est conclue par la rédaction d'un projet qui sera porté par le Centre social en 2023.

Déroulé des 5 ateliers cuisines :

- 1er atelier

Réalisation de 4 recettes avec des haricots verts (des boîtes sont récupérées en grande quantité dans les poubelles des familles).

Deux personnes ont participé. Mise à disposition d'un calendrier illustré des fruits et légumes de saison. Le repas partagé n'a pas pu se faire avec les participants pour des raisons de santé.

- 2e atelier

Réalisation de 8 recettes avec des fruits de mer (poisson, crevettes, galbas, tourteaux...).

6 personnes ont participé. Beaucoup d'échanges sur les habitudes culinaires des uns et des autres. Une participante "Je veux apprendre la cuisine des Blancs".

Une bénévole était présente (en observ'action) intéressée par les ateliers cuisine.

Proposition d'un outil visuel permettant aux futurs animateurs de bénéficier de recettes toutes faites et de "jongler" en fonction des ingrédients disponibles (système de scratch permettant de fixer des ingrédients sur des fiches recettes "basiques" plastifiées). Le stock de matériel se constitue petit à petit : une caisse identifiée permet de ne pas courir après.

Repas partagé avec les participants et des membres de l'équipe du CADA : moment très convivial. Un papa qui n'a pu participer s'est joint au groupe pour le repas en apportant des recettes préparées chez lui.

- 3e atelier

La cuisine d'automne

Une recette salée : soupe d'automne, deux recettes sucrées : gâteau au chocolat et courgette/ Petits sablés. 11 participants.

Temps d'accueil et de présentation : Qui suis-je ? Aller à la rencontre de l'autre, mémoriser les prénoms, d'où je viens...Distribution des rôles : Qui fait quoi ? Salé/ sucré.

Hygiène : de soi (mains, cheveux, bijoux), des aliments, du lieu (espace de travail, vaisselle, sol...). Veiller au tri des déchets et d compost.

Déroulement : Répartition par recette, respecter les étapes de réalisation, faire ensemble, découvrir de nouveaux produits, de nouveaux goûts, une nouvelle façon de cuisiner, du matériel de cuisine.

S'approprier les règles d'hygiène en cuisine et les appliquer, sensibiliser au gaspillage alimentaire et au tri et à la valorisation des déchets.

- 4e atelier

La pomme dans tous ses états et la galette des Rois

Des recettes sucrées : Pommes au four, compote de pommes, chips d'épluchure de pommes et galette des rois. 0 participants. Malheureusement, personne n'est venu à cet atelier pour diverses raisons : ouverture de l'épicerie solidaire décalée au jour de l'atelier, enfants malades donc mamans non disponibles, famille en RDV pour des PCR.

Nous avons profité avec Mathilde du CADA pour repenser l'organisation, le contenu, les dates de ces ateliers de cuisine pour lesquels nous sommes convaincues de leur existence et de leur importance.

Nous avons fait différents choix pour les prochaines séances: aller avec les bénéficiaires au supermarché, leur allouer un budget et de retour cuisiner avec les produits du panier commun pour l'atelier OU à partir des produits présents à l'épicerie solidaire confectionner un panier surprise et travailler les produits OU demander aux bénéficiaires de venir avec un produit qu'ils achètent dans des épiceries spécifiques (produits de leur pays) avec lesquels ils cuisinent des plats de chez eux et réaliser un plat français.

Nous avons décidé de mettre les ateliers cuisine sur les vacances scolaires périodes auxquelles ils semblent plus disponibles pour s'investir dans des ateliers.

- 5e atelier

Cuisiner des produits présents à l'épicerie solidaire

Constitution d'un panier surprise avec le groupe. Réalisation de différentes recettes à partir de TOUS les produits du panier.

Lutter contre le gaspillage alimentaire, cuisiner le poivron sous différentes formes. Inclusion des enfants présents dans l'atelier.

Comprendre le tri sélectif : ordures ménagères, poubelle jaune et déchets organiques du compost.



#### **Moyens humains :**

- Un coordinateur du dispositif au Valtom
- 2 animatrices spécialisées de la Ressourcerie du pays d'Issoire et de Semis à Tout va et un coordinateur (D3)

#### **Moyens financiers :**

- Accompagnement du dispositif par deux structures spécialisées : 6555€ HT

#### **Moyens techniques :**

- Supports pédagogiques et techniques pour la sensibilisation au compostage et au jardinage au naturel
- Supports de cuisine
- Supports type imagier pour dépasser la barrière de la langue et faciliter l'échange

#### **Partenaires mobilisés :**

- CADA de Bussières et Pruns
- Communauté de Communes Plaine Limagne
- Syndicat du Bois de l'Aumône
- VALTOM

## Valorisation de cette expérience

### Facteurs de réussite :

Vu la spécificité du public, ce type d'action ne peut s'envisager qu'avec une volonté forte de l'équipe dirigeante et encadrante de la structure.

Elle repose également sur la volonté des acteurs et leur appropriation des objectifs dans leur quotidien professionnel et plus largement le projet associatif de la structure.

Elle nécessite un pilotage par des encadrants qui dégagent du temps spécifique au portage du projet pour de la continuité entre les interventions.

Un autre facteur de réussite réside dans la grande créativité et adaptabilité des intervenantes extérieures : contenus pédagogiques à adapter en direct, plannings changeants, public présent qui peut quitter l'intervention à n'importe quel moment, réceptivité variable selon les publics, barrière de la langue à dépasser (supports photos à anticiper) ...

La méthodologie doit donc être suffisamment souple pour s'adapter aux contraintes des établissements.

Il faut aussi viser à une complémentarité entre les différents intervenants pour permettre une approche globale des biodéchets au sein d'une telle structure.

### Difficultés rencontrées :

Le dispositif a été fortement impacté par le COVID-19 : contraintes sanitaires ne favorisant pas la mise en place de rencontres et d'ateliers gestes de lutte contre le gaspillage alimentaire. Espacement des interventions ne permettant pas de donner des repères temporels aux bénéficiaires.

Public mouvant et fluctuant

### Recommandations éventuelles :

Les intervenants doivent avoir une grosse capacité d'adaptation aux différentes contraintes spécifiques à ce type de public : l'objectif réduction des biodéchets est secondaire dans ce contexte, cela devient davantage un support de médiation qui progressivement se transforme en une habitude du quotidien.

La méthodologie doit être suffisamment souple pour permettre une adaptation permanente et la réévaluation des objectifs en cours de séance.



## FICHE BILAN ORGANICITE 3 – CC Plaine Limagne

### Cuisine zéro déchet zéro gaspi

#### Contexte

Ce dispositif s'inscrit dans un contexte où il s'agissait d'initier une nouvelle approche pour sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire et plus largement une démarche zéro déchet et zéro gaspi en cuisine.

Le constat fait unanimement est le suivant : il est difficile d'approcher le grand public sur cette thématique, ce dernier étant peu réceptif et plutôt fuyant.

Il était également constaté l'absence de véritable outil de sensibilisation, l'essentiel des supports autour du sujet se limitant à de la communication.

Les quelques expériences réalisées lors de foires bio ou autres « manifestations écolos » montraient que seul un public déjà averti était approché.

L'idée initiale était donc d'aller « chercher » les gens là où ils consomment : en grande surface, sur une foire ou un marché.

Cette approche devait permettre d'accrocher et d'approcher le public pas ou peu sensible à l'enjeu visé.

## Objectifs et résultats

### Objectifs généraux :

L'objectif de l'action était de sensibiliser et communiquer autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire à la maison.

Il était envisagé de proposer deux ateliers à la journée en supermarché, foire ou marché.

Les objectifs fixés étaient les suivants :

- Sensibiliser le grand public aux enjeux de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Réduire les déchets à la maison et lors des achats
- Sensibiliser plus globalement aux gestes de réutilisation et de réemploi dans la cuisine

### Objectifs quantitatifs :

Le VALTOM n'a pas fixé d'objectifs quantitatifs spécifiques de réduction du gaspillage alimentaire sur cette action.

Le gaspillage alimentaire représente, d'après l'ADEME 30 kilos par personne et par an, dont 7 kilos encore emballés, ce qui représente potentiellement quelques centaines d'euros d'économie par foyer pour un an.

Les retours d'expériences montrent qu'avec des gestes simples le gaspillage peut être réduit de 50%.

### Résultats quantitatifs et qualitatifs :

- Ateliers du 06/09/2021 à la foire-marché de Maringues

36 participants.

Par participants on entend personnes qui se sont arrêtées sur le stand et ont engagé une discussion avec les animatrices, ne sont pas comptées les personnes qui ont juste consulté un document ou regardé le stand en s'y arrêtant.

La fréquentation de cet atelier était plutôt une réussite, plusieurs personnes sont restées durant un temps conséquent (+ de 30') sur le stand.

- Ateliers du 19/07/2022 au marché d'Aigueperse

12 participants.

Par participants on entend personnes qui se sont arrêtées sur le stand et ont engagé une discussion avec les animatrices, ne sont pas comptées les personnes qui ont juste consulté un document ou regardé le stand en s'y arrêtant.

Cet atelier s'est déroulé en pleine canicule, le marché a été très peu fréquenté ce jour-là et les personnes qui se sont arrêtées sur le stand n'avaient que peu de temps à consacrer en raison de la chaleur qui régnait.

## Mise en œuvre

### Description de l'action :

Un dispositif autour d'une cuisine reconstituée (essentiellement des matériaux et supports de récupération issus de la Ressourcerie) a été créé. Un stand enrichi de nombreux supports pédagogiques a donc été créé afin de proposer un support vivant et attractif.

De très nombreux ateliers sont proposés, par exemple :

Une cuisine « 100% récup' » revisitée, Atelier trucs et astuces pour moins gaspiller, atelier cuisine et apéro anti-gaspi et zéro déchet, atelier pour les enfants, atelier soupe du glaneur avec des invendus, atelier chips d'épluchures, vélo à smoothie, four solaire pour une cuisine zéro gaspi...

Ce dispositif est animé durant 2 jours par 2 animatrices spécialisées sur l'alimentation durable, la lutte contre le gaspillage alimentaire et une approche zéro déchet.

Au fur et à mesure, différents éléments sont venus enrichir le dispositif afin d'augmenter les possibilités de sensibilisation du public.





### **Moyens humains :**

- Un coordinateur du dispositif au VALTOM
- 2 animatrice spécialisée de la Ressourcerie du pays d'Issoire et un coordinateur (D3)

### **Moyens financiers :**

- Accompagnement du dispositif par une structure spécialisée (Ressourcerie du Pays d'Issoire) : 3990 € HT

### **Moyens techniques :**

- Stand de la cuisine zéro déchet zéro gaspi
- Aliments potentiellement fournis sur le marché ou la foire

### **Partenaires mobilisés :**

- Communauté de communes Plaine Limagne
- VALTOM
- Commune d'Aigueperse
- Commune de Maringues

## Valorisation de cette expérience

### Facteurs de réussite :

Cette action est reproductible sur tout type de territoire sous les conditions suivantes :

- Bonne communication amont (flyer...)
- Emplacement stratégique du stand pour « imposer » un passage au public à travers son parcours dans le marché
- Bonne connaissance du gaspillage alimentaire et des astuces anti gaspi en cuisine
- Matériel pédagogique et supports variés et adaptés
- Motivation des intervenants pour capter le public et tenir une journée entière

### Difficultés rencontrées :

Fréquentation du public faible sur un atelier

Conditions météorologiques (canicule)

### Recommandations éventuelles :

Nécessité de concevoir en amont un stand suffisamment attractif : demande un gros travail de préparation

Temps d'installation-rangement conséquent (entre 3 et 6h)

Motivation des intervenants notamment pour aller « chercher » le public



## FICHE BILAN ORGANICITE 3 – CC Plaine Limagne

### Jardinage au naturel et d fi r duction des d chets verts aupr s des particuliers

#### Contexte

160 kg/ hab /an de d chets verts g n r s par l'entretien du jardin.

Les particuliers am nent ces d chets en d chet rie, sont ensuite transport s jusqu'  une plateforme de compostage. Au-del  de l'impact environnemental li  notamment   l'ensemble des transports et moyens de gestion mis en  uvre, cela repr sente un co t  lev  pour les collectivit s.

#### Objectifs et r sultats

**Objectifs g n raux** : guider les particuliers vers un jardinage au naturel tout en valorisant les d chets verts de leur jardin sans les exporter.

**Objectifs quantitatifs** : limiter les trajets et les apports de r sids verts en d chet rie. Former un noyau suffisant de particuliers motiv s (sur une base de 10 personnes) pour permettre un rayonnement de l'action.

**Résultats quantitatifs :** nous avons constitué un panel initial de 7 volontaires. Lors du démarrage des ateliers, quelques personnes n'ont pas souhaité accueillir les réunions dans leur jardin. Au cours des saisons, la fréquentation lors des réunions a oscillé entre 4 et 7 personnes présentes. À ceci s'ajoutent 1 à 2 participants, souvent des élus des collectivités du territoire. 6 personnes ont répondu à l'enquête de clôture (voir en fin de fiche).

**Résultats qualitatifs :** on observe une volonté réelle des participants à vouloir s'investir dans la limitation de l'export de déchets verts. La majorité des participants était déjà « acquise » à la cause de la réduction et du recyclage des résidus verts au jardin, sans export de matière en déchetterie voire pour plusieurs d'entre eux l'importation de matières des voisins (tontes, bois, broyages, fumiers et litières). Quelques participants se sont engagés à communiquer autour d'eux (amis, familles, voisins) sur ces pratiques. L'ensemble des participants s'est dit très satisfait du contenu des ateliers. L'effectif relativement réduit des participants rend difficile une analyse cependant nous pouvons faire ressortir quelques points (+ voir enquête en annexe) :

- des participantes âgées (60-80 ans)
- très à l'écoute des conseils de jardinage
- possédant des petits jardins urbains très pentus
- Les ateliers sont apparus comme servant également à recréer des liens sociaux entre les habitants

## Mise en œuvre

### Description de l'action :

1/ Prise de contact avec les collectivités, les associations de jardiniers, construction et analyse d'un questionnaire de lancement de l'action pour le choix des thématiques abordées et des jardins accueillant les ateliers formations. Communication par la collectivité pour mobiliser des administrés.

2/ Visite des jardins chez les personnes volontaires : identification des pratiques en termes de gestion des déchets verts. Photographie des éléments de réussite et de difficulté, identification de leviers pour avancer vers la valorisation des déchets verts.

3/ Animation d'ateliers / formation (cf. Planning) d'une demi-journée, dans des jardins de particuliers. Thèmes abordés : réduction et gestion des déchets verts, jardinage au naturel, accueillir la biodiversité. Ateliers animés par Patrick Barthlemy.

4/ Séance de clôture avec remise de cadeau (oyas). Envoi d'un questionnaire bilan anonyme.  
+ Au fil de l'eau : rédaction de newsletters, faisant suite aux ateliers et invitation aux ateliers suivants.

## Planning : printemps 2021 à l'automne 2022

Date des ateliers
29/05/2021
16/10/2021
30/10/2021
26/03/2022
15/10/2022

Liste non exhaustive des thèmes abordés lors des ateliers :

- Le compostage et le composteur ;
- La haie sèche ;
- Le paillage du sol ;
- La tonte raisonnée ;
- La gestion des feuilles mortes, résidus de tonte, résidus de taille ;
- La grelinette ;
- Créer des zones d'ombre, fraîches au jardin ;
- Les adventices « utiles » au jardin ;
- Des astuces pour limiter les maladies au jardin ;
- Fabrication de refuges pour la faune (insectes, vertébrés, mammifères) ;
- Accueil des pollinisateurs et auxiliaires ;
- Récupération et économie d'eau (collecteurs, oyas...).

**Moyens humains :** 1 conseiller environnement FREDON + 1 animateur « Jardin » indépendant.

**Moyens financiers :**

- Enveloppe initiale FREDON : 7,5 jours de terrain + 11 jours de bureau = 7 770 € HT
- Animateur : 1 300 € HT
- Achat 7 Oyas (Oyas Environnement) : 118,92 € HT

**Moyens techniques :**

- Large communication papier, numérique (dont 4 infolettres) et affichage sur le territoire.
- 3 déplacements dans les jardins des particuliers pour réaliser les ateliers, apport de matériel par l'animateur + 3 visites préalables des jardins pour audit.
- Récompense de chaque participant lors des derniers ateliers par une Oyas.

**Partenaires mobilisés :**

Services et élus de la Communauté de Communes Plaine Limagne, Syndicat de Bois de l'Aumône, VALTOM

## Valorisation de cette expérience

### Facteurs de réussite :

- réactivité, communication et suivi de la part de la collectivité.
- très bon accueil de l'opération par les participants (+ voir enquête en annexe).
- un rayonnement possible, bien que limité, au travers de la future communication des participants auprès de leur entourage. Spots radios et articles dans la presse locale.

### Difficultés rencontrées :

- difficulté à recruter des personnes intéressées et souhaitant accueillir l'action dans leur jardin.
- difficulté à mesurer le rayonnement réel de cette action.
- des participants tous déjà bien sensibilisés à la valorisation des déchets verts dans leur jardin.

## Perspectives

Afin de produire des pistes potentielles en termes de perspectives à donner à cette action, nous avons prévu deux questions dans l'enquête de satisfaction (cf. « question ouverte n°2 » et « question 4 » en annexe).

## Annexes

### Enquête bilan :

Total de 6 réponses

#### Evaluations :

- Contenu des ateliers : 4,5/5
- Organisation : 3,8/5
- Intérêt personnel : 4/5
- Communication autour de l'action : 1,7/3

**Âges :** 30-40 ans : 2 personnes / 40-50 ans : 1 personne / 60-70 ans : 1 personne / 70 ans et plus : 2 personnes

#### Question 1 : Est-ce que ces réunions ont influencé votre manière de voir et gérer les déchets verts au jardin ?

5 personnes ont répondu : Oui carrément ; une personne a répondu : un peu.

#### Question 2 : Allez-vous changer quelque chose à vos pratiques concernant la gestion des résidus verts ?

Les 6 participants ont répondu : Oui, c'est certain !

#### Question 3 : Allez-vous partager ces expériences autour de vous ?

Réponses : 50 %, C'est déjà le cas ; 50 %, Certainement, oui.

#### Question ouverte 1 : Pouvez-vous donner un ou des exemples de ce que vous allez concrètement changer et/ou tester dans votre jardin concernant les déchets verts ?

- Je suis écolo depuis longtemps et au courant de toutes ces bonnes pratiques, j'ai enfin installé le composteur de TDM et je le remplis !

- Le paillage du potager
- L'enrichissement avec le compost
- L'usage de l'eau (j'ai investi dans des oyas)
- La tonte je ne fais plus systématiquement partout et j'ai beaucoup plus d'insectes "
- Espace pour composter
- Réutilisation des feuilles d'arbres pour paillage
- Utilisation du compost. Installations haies sèches. Organisation des carrés potagers. Utilisation d'oyas pour l'arrosage....
- Faire broyer des branches, utiliser ce broyat pour pailler et ainsi brûler un minimum
- Ne pas arracher les pieds de haricots verts

**Question ouverte 2 : Selon vous, quelle forme devrait prendre la suite du projet pour toucher beaucoup plus de monde ? Toujours dans l'objectif de transformer les déchets verts en trésors vert !**

- "Expliquer pourquoi il est contreproductif de brûler les déchets verts, tout en donnant des outils de compréhension pour :
  - que les jardiniers puissent lutter efficacement contre l'enfrichement dans les terrains en pente : ronces, clématites, vigne vierge, lierre, mandragores, chiendent de rivière, renouée du Japon, sumac de virginie, etc. ou la végétation qui envahit certaines rues du centre ancien
  - connaître les plantes bio indicatrices et leur rôle pour les utiliser au lieu de les détruire
  - économiser l'eau en créant un sol humifère et en utilisant le paillage.
  - Travailler en coordination avec les centres sociaux et les projets de quartier,
  - Favoriser l'aspect convivial pour faire passer l'information
  - donner envie aux gens qui n'ont pas de jardin de se retrouver pour entretenir les petits îlots de verdure du centre ancien et se les approprier
- Le faire dans les écoles, collèges et CFA pour toucher les jeunes et leurs familles.
- Et en magasin de jardinerie ou bricolage pour toucher aux passionnés.
- Recommencer avec plus de communication et moins d'écart entre les sessions.
- Les personnes qui ont participé aux ateliers étaient déjà dans une démarche écologique, pour toucher plus de monde il faudrait une diffusion plus large du projet.

**Question 4 : Que pensez-vous de ces idées ? (classement par notes obtenues) :**

- 2,8/4 : Généraliser le compostage, même en ville
- 2,7/4 : Organiser des matinées apéritives communales (samedi ou dimanche) autour des résidus verts
- 1,8/4 : Faire payer le ramassage des poubelles ménagères au poids (pour inciter au compostage)
- 1,7/4 : Profiter d'un évènement (spectacle, concert...) pour parler "trésors verts" aux gens en 1ère partie
- 1,3/4 : Faire payer l'accès en déchetterie tout en distribuant un guide de changement des pratiques au jardin
- 1/4 : Voter une loi qui oblige tout propriétaire de jardin à ne plus exporter aucun résidu vert

**Commentaire / expression libre :**

- Faire payer l'accès en déchetterie est possible à condition d'informer sur le cout induit pour le traitement des déchets verts, payé par la collectivité. Simultanément, démontrer les avantages du compostage personnel (y compris en calculant les externalités négatives au niveau personnel et collectif). Favoriser les bonnes pratiques tout en informant sur les conséquences de mauvaises plutôt que d'avoir prioritairement recours aux méthodes punitives. La punition doit rester un acte qui répare un préjudice et ne pas devenir un moyen de pression. Le jardinage ne peut pas devenir un outil d'infantilisation. En revanche il peut devenir un outil de responsabilisation.
- Je suis très contente de cette expérience. J'ai beaucoup appris et compris que chaque déchet vert avait son intérêt au jardin. Je me suis inscrite car avec 2 enfants en bas âge et étant novice au potager je n'avais pas le temps de réfléchir. J'ai suivi et transmis les conseils de Monsieur Barthélémy et je suis ravie car je n'ai pas consommé beaucoup d'eau et j'ai eu mes premières tomates courgettes petit pois betteraves et carottes. Je ne pense pas que faire payer une levée ou l'accès en déchetterie va changer les choses surtout pour les déchets verts. Cela va inciter les gens à brûler ou faire du dépôt sauvage.
- Les impôts et taxations ne sont pas forcément incitatif à mieux gérer ses déchets je crois beaucoup à la pédagogie par l'exemple. Merci
- Je ne suis pas faire payer le ramassage des poubelles au poids car ça incitera les gens à faire des décharges sauvages, il faut plus d'information sur le compostage et ses avantages.

Affiche :

**VOUS AVEZ UN JARDIN ?**  
MAIS LES ALLERS-RETOURS EN DÉCHÈTERIE,  
TRÈS PEU POUR VOUS !  
INSCRIVEZ-VOUS AU  
**GRAND DÉFI**  
**MON JARDIN**  
**ZÉRO DÉCHET !**

**POUR PARTICIPIER**  
Contactez  
Lucie GOURBAULT  
☎ 07 68 91 53 68  
✉ lucie.gourbault@fredon-aura.fr  
Clôture des inscriptions  
le 29/03/21

présenté par  
**Organicité**  
un dispositif du



Dépliant 4 pages :



**Bénéficiez gratuitement d'un diagnostic individualisé de votre jardin et de 3 ateliers-formation réalisés par des professionnels.**

Branches, feuilles mortes, tontes de gazon, résidus de plantes, épluchures de légumes...  
Pour ne plus les brûler  
Pour ne plus les jeter ou les amener en déchèterie...  
Apprenez à les réutiliser chez vous, et à les valoriser !!!



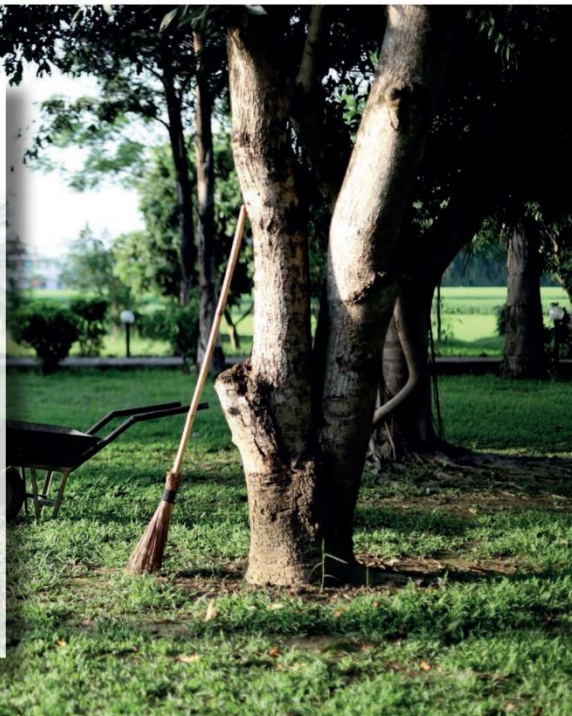
Echangez avec les autres participants et participez à des temps conviviaux !



**A gagner** : des connaissances en jardinage au naturel, des économies de temps, d'argent, des plantes en meilleure santé !

## POURQUOI UN DÉFI ?

Les déchets verts collectés en déchèterie mobilisent des coûts financiers et environnementaux importants pour les collectivités. Pourtant ces déchets peuvent être une véritable ressource, notamment dans un contexte de sécheresse de plus en plus forte : pratiquer le paillage pour réduire les consommations d'eau, le compostage pour réenrichir les sols ...



## LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU DÉFI

### ETAPE 1 : SELECTION

12 candidats volontaires sélectionnés à partir des bulletins de candidature. Début printemps 2021

### ETAPE 2 : VISITE INDIVIDUELLE

**DES JARDINS** des participants au défi, pour identifier les pratiques actuelles, les leviers pour réduire ou valoriser les déchets verts. Printemps 2021

### ETAPE 3 : FORMATIONS TERRAIN

Conseils concrets, échanges de pratiques, ces formations proposées aux participants au défi seront animées par un expert en jardinage au naturel et auront pour but d'apprendre de nouvelles techniques de jardinage pour un jardin sans déchet. Fin printemps 2021

### ETAPE 4 : BILAN DU DEFI

Bilan des évolutions de pratiques des participants au défi, et classement suivant le niveau de progrès atteint. Temps convivial de clôture du défi. Début 2022

**Et tout au long de l'action**, des lettres d'informations techniques et des conseils seront transmis aux participants et à toutes les personnes intéressées, pour faire évoluer leurs pratiques de jardinage !



## VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AU DEFI ?

Contactez Lucie GOURBAULT

☎ 07 68 91 53 68

✉ lucie.gourbault@fredon-aura.fr

- Pour recevoir un bulletin de candidature qui sera à nous transmettre **avant le 29/03/2021**.
- Pour nous transmettre vos coordonnées et être destinataire des informations et conseils apportés autour de cette expérience !

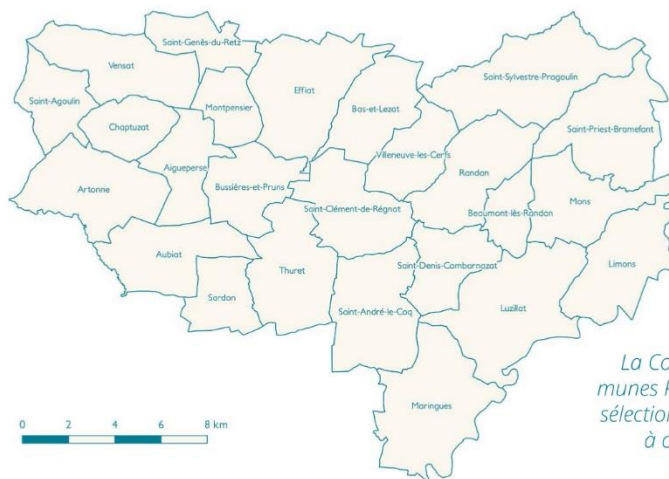
## LE PROGRAMME ORGANICITE

### 44 kg de biodéchets par personne et par an terminent dans les poubelles de déchets non recyclables.

Ces déchets sont transportés jusqu'à Clermont Ferrand pour être incinérés ou enfouis. Pourtant, les biodéchets peuvent être une véritable ressource pour nos jardins et le coût de traitement payés par les collectivités est important !

Pour cela, le VALTOM a développé le programme **ORGANICITE** pour accompagner les communes dans la réduction de déchets à travers 3 types d'actions :

- Développement du compostage
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Promotion du jardinage au naturel et à la réutilisation de déchets verts



*La Communauté de communes Plaine Limagne a été sélectionnée pour participer à ce programme sur la période 2020-2022.*

VOUS SOUHAITEZ **ÉQUIPER VOTRE JARDIN D'UN COMPOSTEUR ?**  
COMMANDES EN LIGNE SUR [sba63.fr/commander-un-composteur](http://sba63.fr/commander-un-composteur)

VOUS SOUHAITEZ DES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LE DEFI  
**Mon Jardin 0 Déchet ?** CONTACTEZ FREDON AURA AU 07 68 91 53 68



LEUROPE S'ENGAGE  
en région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
avec le FSE/ERDF



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

## Exemple d'infolettre :

### LE PROGRAMME ORGANICITE

**44 kg de biodéchets par personne et par an terminent dans les poubelles de déchets non recyclables.**

Le VALTOM accompagne les communes dans la réduction des déchets au travers du programme ORGANICITÉ :

- ➔ Développement du compostage
- ➔ Lutte contre le gaspillage alimentaire
- ➔ Promotion du jardinage au naturel et à la réutilisation des déchets verts

*Au jardin, les déchets valent de l'or !*



### Défi Jardin

2021 a été l'occasion d'organiser les premiers rendez vous des jardiniers participants au grand défi « Mon Jardin Zéro déchet » tout près de chez vous !

Patrick Barthélémy, expert en jardinage, a transmis ses conseils, ses astuces pour réussir au jardin, tout en réduisant les déchets !



**Le prochain atelier en Plaine de Limagne se déroulera le samedi 26 mars ! Venez nombreux !**  
Vous souhaitez participer au défi, pour vous aussi faire évoluer vos pratiques de jardinage ?



Contactez David au 07.68.91.53.68  
david.roux@fredon-aura.fr

### Retour sur les précédents ateliers



#### Préserver le sol et la vie qu'il contient !

##### **Dans la nature, le sol n'est jamais nu !**

Feuilles mortes, tonte sèche de gazon, broyat, écorces... peuvent être réutilisés pour pailler le sol du potager, des massifs de plantes, vos haies...

Il n'y a que des avantages : finie la corvée de déchetterie, peu voire plus besoin de désherber ou d'arroser, protection du sol qui reste humide et vivant, limitation des maladies (ex : mildiou) en emprisonnant les spores dans le sol...



Astuce : passer la tondeuse sur les feuilles morte en automne évite le fastidieux ramassage et produit un paillage parfait !



Attention : un paillage de gazon trop épais, trop humide, trop tassé peu asphyxier le sol et fermenter !



Précédents « Ateliers-Discussion » chez les jardiniers volontaires sur le thème du paillage à partir des biodéchets du jardin...



1/3



#### La grelinette : démonstration du travail « modéré » du sol

Le sol de votre jardin est un trame continue et vivante qui héberge une myriade de formes de vies : vers, insectes et leur larves, champignons, bactéries qui œuvrent à recycler et aérer toute cette matière !



L'utilisation du motoculteur est néfaste à la vie du sol : il découpe la petite faune et détruit leur galeries, il multiplie les herbes indésirables (liseron, chardon...), il brûle du combustible fossile.



- ➔ Décompacter sans « forcer »
- ➔ Plus besoin de labourer
- ➔ Respectueux de la vie du sol
- ➔ Pas de lever de dormance des graines des plantes non-désirées
- ➔ Pas de multiplication des herbes indésirables



Astuce : des planches pour circuler au jardin évitent le tassement du sol !



Attention : on ne travail pas un sol trempé pour éviter de créer une « semelle de labour » imperméable qui bloque les racines !

La grelinette permet de décompacter le sol sans le retourner et sans perturber les microorganismes essentiels à la nutrition des plantes.

2/3

## Accueillir la vie au jardin



Le jardin produit de nombreuses **ressources** utilisables pour construire autant de nids et d'abris pour la faune !

☀️ **..des idées pour amener les enfants au jardin !**

Pomme de pins, brindilles, paille, rameaux de sureau, assemblés en fagots ou suspendus dans des pots aux abords du jardin serviront rapidement de refuges aux **auxiliaires**, ces animaux (coccinelles, araignées, guêpes chasseuses, perce-oreilles...) qui protègent naturellement le jardin contre les pucerons et autres chenilles indésirables !



Tentez la « **haie sèche** » : un plus d'être une solution simple pour vos tailles d'arbres, elle offre des abris aux insectes et aux petits animaux bien utiles tels que les hérissons (anti-limaces) et elle peut aussi protéger vos semis des vents dominants ou encore leur offrir un peu d'ombre.



10 Fiches jardin à télécharger sur :  
**valtom63.fr**  
> MON VALTOM > Publications > Guide déchets verts  
[https://www.valtom63.fr/wp-content/uploads/2020/09/Guide\\_Reduc-DV-Particuliers\\_complet.pdf](https://www.valtom63.fr/wp-content/uploads/2020/09/Guide_Reduc-DV-Particuliers_complet.pdf)  
**fredon.fr**  
> Publications

## Plaine de Limagne

Le prochain atelier à côté de chez vous se déroulera le **samedi 26 mars !**

Vous souhaitez participer au défi, pour vous aussi faire évoluer vos pratiques de jardinage ?



Contactez David au 07.68.91.53.68  
[david.roux@fredon-aura.fr](mailto:david.roux@fredon-aura.fr)





## FICHE BILAN ORGANICITE 3 – CC Plaine Limagne

### Gestion des d chets verts aupr s des agents des communes

### Formation actions

#### Contexte

- Les produits phytosanitaires sont d j interdits pour les collectivit s depuis 2017
- Pour les particuliers, l'interdiction date de janvier 2019, les changements de pratique se d veloppent progressivement mais ne sont pas encore ancr s
- Une l gislation qui interdit le br lage des d chets verts, pratiqu  ponctuellement sur le territoire
- Une quantit  importante de feuilles mortes   l'automne sans d bouch  de valorisation actuellement
- Espaces servant   communiquer vis   vis des administr s des pratiques de jardinage au naturel tout en valorisant le travail des agents

#### Objectifs et r sultats

Objectifs g n raux : Les objectifs de l'action sont d'accompagner par la formation et la mise en  uvre d'actions les changements de pratique dans la gestion des d chets verts broyage, tonte mulching d sherbage alternatif, am nagements adapt s, gestion des feuilles mortes, etc.   destination des agents et cantonniers des communes volontaires.

Objectifs quantitatifs : Rencontrer les communes de la communaut  de communes afin de les sensibiliser sur l' volution des pratiques d'entretien des espaces verts.

Résultats quantitatifs : Sur les 25 communes, 22 communes ont été rencontrées lors des réunions d'échanges techniques, des audits, de la démonstration de broyeur et des visites de terrain.

Résultats qualitatifs : Améliorer l'entretien des espaces verts et publics qui est réalisé dans les collectivités en intégrant une meilleure gestion des résidus verts.

## Mise en œuvre

Description de l'action :

Planning :

1. Identification des thématiques en collaboration avec les communes intéressées
2. Mise en œuvre des sessions de formation

Déroulement :

Suite à l'enquête réalisée par le VALTOM et l'identification de communes volontaires, les différentes étapes sont les suivantes.

- > 19/04/2021 : Audit des pratiques à Saint Priest Bramefant
- > 21/04/2021 : Audit des pratiques à Saint André le Coq
- > 05/05/2021 : Audit des pratiques à Aubiat
- > 28/05/2021 : Audit des pratiques à Chaptuzat
- > 28/10/2021 : Réunion d'échanges techniques à Saint Priest Bramefant sur la thématique de la réduction, suppression et valorisation de la production de résidus verts.
- > 24/11/2021 : Réunion d'échanges techniques à Aubiat sur la thématique de la réduction, suppression et valorisation de la production de résidus verts.
- > 02/07/2021 : Réunion à la CCPL sur l'évolution des actions avec FREDON AURA, SBA et VALTOM63

> 04/01/2022 : Proposition à l'ensemble des communes de la CCPL d'une visite conseil personnalisée pour sensibiliser sur cette thématique et proposer des préconisations propres à chaque commune

Sur les deux premiers trimestres 2022, les communes visitées sont : Aubiat, Bas et Lezat, Chaptuzat, Effiat, Limons, Montpensier, Randan, Saint Agoulin, Saint André le Coq, Saint Denis Combarnazat, Saint Priest Bramefant, Saint Sylvestre Pragoulin, Thuret, Vensat.

> 16/12/2022 : Réunion d'Echanges Techniques Régionales sur le territoire de la CCPL sur les thématiques suivantes : zéro phyto, gestion de la ressource eau, les résidus verts, biodiversité et la communication (40/45 participants agents et élus)

Moyens humains : /

Moyens financiers : /

Moyens techniques : Soutien technique de FREDON AURA sur la communication auprès des habitants et des touristes sur les pratiques d'entretien de la commune (panneaux de communication « in situ », vidéos, flyers, articles de communication, plaquettes techniques) durant l'été 2021.

Partenaires mobilisés : CCPL et ses communes, le SBA, le VALTOM et FREDON AURA

## Valorisation de cette expérience

Facteurs de réussite :

- La dynamique des communes

Difficultés rencontrées :

- Les changements importants de pratique d'entretien nécessitent des changements de travail et de pensée très importants pour l'ensemble des acteurs de la commune (administrés, services techniques et équipe municipale), cela demande du temps pour comprendre et s'habituer à l'évolution des pratiques d'entretien, c'est pour cela qu'au commencement de la démarche, la communication en interne et en externe, montante et descendante est essentielle.

## Perspectives

- Poursuite de l'accompagnement par un suivi régulier des communes pour aller plus loin dans l'entretien extensif des espaces verts et publics (évolution des pratiques actuelles, mise en place de nouvelles pratiques, aide dans le choix du matériel d'entretien, formation et sensibilisation des agents et des élus) et dans la communication auprès de ses habitants.

Sensibilisation sur l'importance du choix des végétaux dans les aménagements



### Valorisation de la sélection de la végétation spontanée



### Axe d'amélioration sur la taille raisonnée des arbustes



Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 063-200071199-20241104-CCPL\_2024\_143-DE

## Entretien extensif des surfaces vertes (vergers et prairies)





## FICHE BILAN ORGANICITE 3 – CC Plaine Limagne

### Mise en place de plateforme de stockage et de broyage de branches pour produire du broyat utilisable en paillage et pour le compostage

#### Contexte

- Des petites communes ont constat  une augmentation de d p ts sauvages (et br lages) de d chets verts depuis la fermeture de la d chetterie de Randan
- Le SBA met   disposition des communes adh rentes un broyeur pour 48 h,   r cup rer sur la d chetterie de Riom, sans agent d di  Un  co point ouvrira   Randan en 2020 sur lequel les d chets verts d pos s seront broy s
- La production de broyat peut  tre valoris e   travers des animations pour les techniques de jardinage au naturel
- Co produit indispensable pour les sites de compostage notamment de Centre Bourg

#### Objectifs et r sultats

Objectifs g n raux : L'objectif est de sensibiliser les habitants   la gestion de leurs d chets verts (branches)   travers la venue du broyeur une fois par an sur une plateforme temporaire pour quelques communes volontaires

Objectifs quantitatifs : Mettre en œuvre 2/3 plateforme de stockage et de broyage de branches communales ouvertes aux administrés et ainsi réduire les volumes de branches déposés en déchetterie.

Résultats quantitatifs : réalisation de 2/3 plateformes sur le territoire de la Communauté de Communes Plaine Limagne.

Résultats qualitatifs : /

## Mise en œuvre

Description de l'action :

En validation par le VALTOM, les plateformes de broyage seront permanentes et situées sur les communes volontaires pour un traitement de résidus verts au plus proche de leurs lieux de production.

Planning :

1. Choix des communes volontaires, identification des zones de plateforme temporaire, identification d'un prestataire pour le broyage
2. Communication auprès des habitants
3. Broyage sur les plateformes temporaires
4. Sensibilisation sur l'utilisation du broyat

Déroulement :

Suite à l'enquête réalisée par le VALTOM et l'identification de communes volontaires, les différentes étapes sont les suivantes.

> 19/04/2021 : Audit des pratiques à Saint Priest Bramefant

> 21/04/2021 : Audit des pratiques à Saint André le Coq

> 05/05/2021 : Audit des pratiques à Aubiat

> 28/05/2021 : Audit des pratiques à Chaptuzat

> 02/07/2021 : Réunion à la CCPL sur l'évolution des actions avec FREDON AURA, SBA et VALTOM63

> 29/03/2022 : Démonstration d'un broyeur de végétaux sur la plateforme d'Effiat par le SBA, présence de FREDON AURA, CCPL, VALTOM63.

Sur les deux premiers trimestre 2022, les communes visitées sont : Aubiat, Bas et Lezat, Chaptuzat, Effiat, Limons, Montpensier, Randan, Saint Agoulin, Saint André le Coq, Saint Denis Combarnazat, Saint Priest Bramefant, Saint Sylvestre Pragoulin, Thuret, Vensat.

> 30/09/2022 : Visite sur la commune de Montpensier dans le cadre de la visite proposée pour l'action 1, étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'une plateforme communale de broyage de branches.

> 14/10/2022 : Visite sur la commune d'Artonne dans le cadre de la visite proposée pour l'action 1, étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'une plateforme communale de broyage de branches.

> 16/10/2022 : Réunion d'Echanges Techniques Régionales sur la commune d'Artonne à l'attention des agents et des élus du territoire et de la région sur la thématique du « zéro phyto » et de la réduction/suppression/valorisation des résidus verts.

- > 20/04/2023 : Réunion publique à Montpensier avec les élus et l'agent municipal afin d'expliquer le fonctionnement de la future plateforme de stockage et de broyage de branche aux administrés, répondre à leurs interrogations et les sensibiliser sur la bonne utilisation du broyat de bois et la thématique « résidus verts » de manière globale au jardin.
- > 2023 : Réflexion à l'échelle communautaire sur l'acquisition et la mise en commun de broyeur de végétaux.

Moyens humains : Mise à disposition d'un ou des agent(s) communaux pour assurer le bon fonctionnement de la plateforme de stockage et de broyage de branche.

Moyens financiers : Location d'un broyeur de végétaux

Moyens techniques : Soutien technique de FREDON AURA sur la communication auprès des habitants et des touristes sur les pratiques d'entretien de la commune (panneaux de communication « in situ », vidéos, flyers, articles de communication, plaquettes techniques) durant l'été 2021.

Partenaires mobilisés : CCPL et ses communes, le SBA, le VALTOM et FREDON AURA

## Valorisation de cette expérience

Facteurs de réussite :

- La dynamique des communes
- La plateforme doit répondre à une attente des administrés pour avoir un fonctionnement pérenne.

Difficultés rencontrées :

- Les changements importants de pratique d'entretien nécessitent des changements de travail et de pensée très important pour l'ensemble des acteurs de la commune (administrés, services techniques et équipe municipale), cela demande du temps pour comprendre et s'habituer à l'évolution des pratiques d'entretien, c'est pour cela qu'au commencement de la démarche, la communication en interne et en externe, montante et descendante est essentielle.
- La commune doit posséder, de préférence, un site fermé (barrière, portail fermé par cadenas).
- Les administrés doivent être sensibilisés sur l'importance de déposer de manière ordonnée les branches pour faciliter et optimiser le broyage par la suite.

## Perspectives

- Poursuite de l'accompagnement par un suivi régulier de la commune pour assurer la bonne mise en œuvre de la plateforme de broyage de branches et prévenir toutes difficultés dans son fonctionnement
- Sensibiliser les administrés sur la valorisation « in situ » des résidus verts et via le compostage ainsi que ses différentes utilisations

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 063-200071199-20241104-CCPL\_2024\_143-DE

Plateforme en cours de réalisation à Montpensier à proximité des services techniques, mise en œuvre printemps 2023





## FICHE BILAN ORGANICITE 3 – CC Plaine Limagne

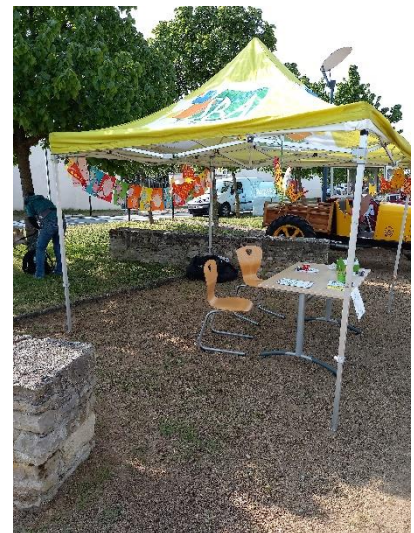
### POULAILLER COLLECTIF

#### Aubiat (63)

Suite à l'enquête réalisée auprès des habitants d'Aubiat durant l'été 2021, 11 foyers ont répondu être intéressé par le projet. C'est finalement une petite dizaine d'habitants de la commune qui ont décidé de donner vie à ce poulailler collectif. L'association les Cocottes d'Aubiat a vu le jour administrativement courant juillet 2022.

Un stand a été tenu lors d'une brocante à Chazelles afin de faire la promotion du projet et de recueillir de nouveaux foyers volontaires.

L'association fonctionne sur le principe de la loi 1901 et donc une cotisation annuelle est demandée à chaque personne. Elle s'élève aujourd'hui à 20 euros pour l'année. Celle-ci permettra de financer du petit matériel ainsi que le grain.



Les CÔCOTTES  
D'  
AUBIAT

Action déployée dans le cadre de l'AAP OrganiCité du VALTOM, le SBA a soutenu la démarche en organisant les premières réunions, prodiguant des conseils et partageant des retours

d'expérience d'actions similaires sur d'autres communes du territoire. Côté financier, si le VALTOM a pris en charge l'achat du poulailler et de la porte automatique, le SBA a également fourni le filet, le composteur, deux bacs de réforme ainsi que les 6 poules.

Le poulailler a été fabriqué en bois de douglas par l'association d'insertion Détours située sur le territoire. A terme et si le nombre de participants augmente, le poulailler pourra accueillir 10 poules.

La commune d'Aubiat prête le terrain et a fourni la clôture qui a été installée par les agents municipaux. Elle a aussi soutenu financièrement l'association « Les Cocottes d'Aubiat » par l'attribution d'une subvention de départ, l'accès au secrétariat de la maison communale et la mise à disposition gracieuse d'une salle de réunion.

A l'avenir, l'école de la commune va profiter de la présence de ce poulailler collectif et débute un projet pédagogique sur cette thématique (personnalisation du poulailler, respect de l'animal, connaissance des poules...).

L'inauguration du poulailler a eu lieu en avril 2023.



#### **Moyens financiers OrganiCité :**

Poulailler collectif : 900 € HT

Porte automatique : 165,90 € HT

#### **Moyens techniques :**

Seaux et bacs à roulettes

Composteurs grande capacité (6m<sup>3</sup>, soit 3 composteurs de 2 cellules d'1m<sup>3</sup>)

Petit matériel de manutention

Véhicule (pour apport de broyat)

Arrivée d'eau chaude

Matériel de lavage des contenants (seaux)

#### **Partenaires mobilisés :**

Commune d'Aubiat, l'école d'Aubiat, la Communauté de Communes Plaine Limagne, Le Syndicat du Bois de l'Aumône, le VALTOM.